

**COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE**



**DIMENSIONS STRATEGIQUES DES INVESTISSEMENTS
ETRANGERS EN ALGERIE DANS LE CHAMP PETROLIER :
LES INTERETS OCCIDENTAUX ET LES DEFIS LIES A
L'INVESTISSEMENT**

Mémoire de Géopolitique

LCL Ahmed AL KUWARI

Dans le cadre du Séminaire « Géopolitique du Maghreb »

Directeur de recherche : Pascal LE PAUTREMAT

Avril 2007

FICHE DOCUMENTAIRE

1. Dimensions stratégiques des investissements étrangers en Algérie dans le champ pétrolier : Les intérêts occidentaux et les défis liés à l'investissement
2. 2007_memoire_geop_investissement_etrangers_algerie_Alkuwari
3. Lieutenant Colonel, armée de Terre, ALKUWARI Ahmed, Qatar
4. 12 mars 2007
5. Division B – groupe B3
6. Mémoire de Géopolitique
7. L'économie algérienne s'est engagée dans de profondes réformes structurelles, ouvrant plusieurs chantiers. Tout d'abord, notons qu'un cadre réglementaire a été mis en place en faveur d'une économie de marché, dont un code des investissements qui ne fait pas de discrimination entre les investisseurs locaux et les investisseurs étrangers. Une loi sur la concurrence et une politique de privatisation des entreprises étatiques ont par la suite été approuvées par le gouvernement et sont actuellement mises en œuvre. Il y a aussi lieu de noter que la convertibilité de la monnaie algérienne, le dinar, a été terminée en 1997.
8. Investissements directs, champ pétrolier, Etats-Unis, France, Algérie.

**Dimensions stratégiques des investissements étrangers en
Algérie dans le champ pétrolier : Les intérêts occidentaux
et les défis liés à l'investissement**

SOMMAIRE

<u>INTRODUCTION</u>	4
<i>Chapitre 1 : Les intérêts occidentaux du pétrole algérien</i>	<i>6</i>
<i>Chapitre 2 : Les investissements en Algérie</i>	<i>25</i>
<i>Chapitre 3 : Les difficultés posées par l'investissement dans le pétrole algérien</i>	<i>37</i>
<u>CONCLUSIONS</u>	48
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	50
<u>ANNEXES</u>	52

INTRODUCTION

L'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) définit l'IDE (Investissement Direct à l'Etranger) de cette façon : « L'IDE est une activité par laquelle un investisseur résidant dans un pays obtient un intérêt durable et une influence significative dans la gestion d'une entité résidant dans un autre pays. Cette opération peut consister à créer une entreprise entièrement nouvelle (investissement de création) ou, plus généralement, à modifier le statut de propriété des entreprises existantes (par le biais de fusions et d'acquisitions). Sont également définis comme des investissements directs étrangers d'autres types de transactions financières entre des entreprises apparentées, notamment le réinvestissement des bénéfices de l'entreprise ayant obtenu l'IDE, ou d'autres transferts en capital ».

Ces derniers incluent notamment les prêts accordés par une maison mère à sa filiale implantée à l'étranger. (**Site Internet / 9**)

L'économie algérienne s'est engagée dans de profondes réformes structurelles, ouvrant plusieurs chantiers. Tout d'abord, notons qu'un cadre réglementaire a été mis en place en faveur d'une économie de marché, dont un code des investissements qui ne fait pas de discrimination entre les investisseurs locaux et les investisseurs étrangers. Une loi sur la concurrence et une politique de privatisation des entreprises étatiques ont par la suite été approuvées par le gouvernement et sont actuellement mises en œuvre. Il y a aussi lieu de noter que la convertibilité de la monnaie algérienne, le dinar, a été terminée en 1997.

L'économie algérienne repose essentiellement sur l'exploitation et l'exportation du pétrole et du gaz naturel (plus de 95% des exportations du pays). L'Algérie est d'ailleurs le deuxième producteur mondial de gaz naturel liquéfié mais le premier exportateur mondial.

Ce pays comme ses voisins, fait des efforts importants afin de libéraliser son économie, privatiser, favoriser les investissements étrangers et mettre sa société, ses institutions et ses lois au niveau international.

Dans un contexte de mondialisation et de régionalisation, les investissements directs étrangers apparaissent indispensables pour assurer le développement économique du Maghreb et garantir le succès de la zone de libre échange voulu dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen.. Conscients de cette nécessité, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie ont ainsi progressivement adapté leurs dispositifs institutionnels pour encourager, voire favoriser les investisseurs potentiels. Le Forum économique de Davos 2001 vient de mettre en avant les résultats obtenus en la matière par le Maroc et surtout la Tunisie.

Cette recherche se localise dans le domaine de la géopolitique du Maghreb, et plus précisément la géopolitique de l'Algérie.

Elle mérite beaucoup d'attention pour deux raisons : la première est que l'Algérie est un pays riche, ayant une position stratégique dans le monde, et la deuxième est le fait que les investissements mondiaux en Algérie prennent une importance de plus en plus considérable sur un plan économique tout d'abord, mais également politique et même stratégique.

Ce travail se situe dans le sujet de recherche qui se donne pour objectif de mettre en évidence tous les aspects importants de la problématique des investissements étrangers en Algérie, et de souligner les problèmes fondamentaux concernant les investissements, ainsi que tenter de proposer des solutions à ces problèmes.

Cette recherche a été organisée sur un plan comportant trois principaux chapitres

Dans le premier chapitre, nous abordons les intérêts que les pays étrangers, tels que la France, et certains autres pays européens, les Etats-Unis, et la Chine notamment, trouvent surtout sur le marché du pétrole algérien à travers les investissements dans ce pays. En effet, la richesse en hydrocarbures de l'Algérie en fait un poste lourd de l'économie : Il constitue environ 25% du PIB.

Le deuxième chapitre se charge de la situation en Algérie dans le domaine de l'économie et des investissements étrangers. Il analyse aussi les réformes effectuées pour favoriser les investissements en Algérie, ainsi que les opportunités d'investissement offertes par le marché algérien.

Le troisième chapitre représente notre réflexion ainsi que notre effort personnel. Cet effort a aussi pris en compte de spécifier les différents problèmes ainsi que les difficultés rencontrées pendant les opérations d'investissement. Nous étudierons ainsi et tenterons de trouver certaines solutions envisageables pour remédier aux problèmes liés aux investissements en Algérie : concernant le domaine économique et financier, ainsi que ceux liés aux investisseurs, les problèmes de l'environnement, ou encore les problèmes juridiques et enfin les barrières techniques.

Chapitre 1 : Les intérêts occidentaux du pétrole algérien

Ce chapitre analyse en premier lieu les intérêts occidentaux en Algérie, ainsi que les relations entre les Etats-Unis ou la France avec l'Algérie, et finalement, aborde le sujet de la concurrence franco-américaine.

1.1 Intérêts américains et européens en Algérie

Le président Bouteflika, même s'il ne l'exprime pas publiquement, compte sur l'administration Bush pour qu'elle assume pleinement son rôle de puissance internationale et d'arbitre des tensions régionales. Il en est ainsi du dossier du Sahara Occidental où Washington épouse la ligne algérienne dans le refus d'enterrer définitivement le plan de James Baker, l'ancien secrétaire d'Etat américain, Texan et ami personnel de Bush père. Alger veut également que les Américains prennent à leur juste valeur les «réformes» consenties par Alger surtout dans le domaine des hydrocarbures, avec la loi Khellil, qui favorise à long terme les investissements en amont de compagnies pétrolières, Anadarko ou Halliburton et qui peut prendre des variations stratégiques avec des compagnies aussi discrètes que puissantes qu'est BRC. Une loi qui n'a pas fini de créer des tensions à un haut niveau de l'Etat. Le président Bouteflika veut également faire des Etats-Unis un partenaire hors hydrocarbures qui pourrait casser le huis clos économique avec l'Europe du Sud en incitant d'autres puissances intermédiaires, dont les compagnies américaines, à encourager les IDE.

Washington ne répond que partiellement à ces demandes faisant part d'une exigence, parfois immodérée qui ne prend pas en compte le degré de résistance interne. Près de 2.700 visas pour les Algériens en 2004, lançait l'ambassadeur américain à Alger Erdman, alors que les Etats-Unis ne sont pas une terre d'immigration pour les ressortissants algériens, des financements au compte-gouttes: éducation nationale pour les programmes en anglais, protection de la propriété intellectuelle -Copyright- , programme Sisco, sont également autant de «signes» que les Américains mettent en avant pour défendre une politique de «ré expansion» en Algérie qui est assez lente au regard des capacités américaines. Surtout qu'Alger, soldant ses comptes de manière effrénée avec le FMI et la BM, du fait de liquidités pétrolières avantageuses, attend des Américains davantage d'implication aussi bien sur le dossier de l'OMC que sur l'aide directe.

Surtout que sur le plan international, face à un Bush affaibli, l'Algérie exécute une partition haut de gamme au sein du Conseil de sécurité de l'ONU.

Ainsi, Bush et Bouteflika doivent, selon le temps imparti, renforcer les liens entre les deux pays. Sauf que les deux présidents ne semblent pas en phase sur le timing et l'intensité de ces relations. Bush doit composer avec des réticences au Congrès et dans les milieux diplomatiques qui ne supportent pas l'inflexibilité de Bouteflika sur la question de la normalisation avec Israël et sa propension à jouer le «sudiste» engagé que ce soit au Venezuela, à Cuba, en Syrie, l'Iran ou la Palestine. Quant à Bouteflika, il doit faire avec des centres d'inertie extraordinaire au sein de l'appareil d'Etat et des lobbys

économiques qui sont exclus des relations privilégiées avec les Américains. Ce que ces derniers semblent le comprendre que faiblement (13).

Pour sa première visite en Algérie, Jack Straw rencontrera les membres de l'association des hommes d'affaires britanniques à Alger. Une occasion pour évoquer les relations économiques entre l'Algérie et la Grande-Bretagne, qui sont dominées par les hydrocarbures.

La compagnie pétrolière britannique BP exploite de nombreux gisements pétroliers et gaziers dans le sud du pays. C'est le plus grand investisseur étranger en Algérie avec 4 milliards de dollars. La compagnie pétrolière britannique s'intéresse également aux investissements algériens dans l'aval pétrolier. L'Algérie compte en effet investir plus de 13 milliards de dollars durant les cinq prochaines années dans la construction de nouvelles raffineries et la valorisation des hydrocarbures. Depuis quelques mois, le gaz algérien a repris le chemin de la Grande-Bretagne.

«L'Angleterre fait partie des premiers clients du gaz algérien. L'Algérie a commencé à y exporter du gaz en 1964. La Grande-Bretagne est un marché très intéressant pour l'Algérie», explique un spécialiste des questions énergétiques. Soucieuse de diversifier ses clients pour ne pas dépendre de l'Europe du Sud qui absorbe 90% de son gaz, l'Algérie mise beaucoup sur le marché britannique pour augmenter ses exportations de gaz naturel. «D'ici 2010, l'Algérie veut porter ses exportations de gaz de 60 milliards de m³ par an à 85 milliards de m³ par an. L'Europe cherche à diversifier ses sources d'approvisionnement en énergie et l'Algérie cherche également de nouveaux marchés», ajoute le même spécialiste.

Les entreprises britanniques s'intéressent également au développement de la téléphonie et de la banque en Algérie. British Telecom suit de près la privatisation d'Algérie Télécom et la première banque européenne HSBC serait intéressée par l'ouverture du capital du CPA à travers sa filiale française CCF. L'amélioration des relations politiques entre les deux pays pourrait aider les entreprises britanniques à renforcer leur présence en Algérie. Le terrorisme et les questions politiques seront abordés dans les entretiens entre le chef de la diplomatie britannique et les hauts responsables algériens. Ce sujet est devenu incontournable lors des visites des hauts responsables occidentaux en Algérie.

Depuis les attentats du 11 septembre 2001, les pays occidentaux s'intéressent à l'expérience algérienne dans la lutte contre le terrorisme, mais aussi dans la gestion politique. Avec la présence d'une communauté musulmane sur son territoire et les attentats terroristes dans le métro, Londres accorde à la lutte antiterroriste une importance particulière. L'aide d'Alger pour maîtriser les réseaux terroristes activant en Grande-Bretagne est précieuse. Un autre dossier délicat entre les deux pays, l'extradition de Rafik Khalifa. Réfugié à Londres depuis 2003, le milliardaire algérien déchu y coule des jours heureux, alors que son procès à Alger est annoncé pour cette année. Londres s'est

toujours réfugié derrière l'indépendance de la justice pour éviter de se prononcer clairement sur l'extradition de Rafik Khalifa, notamment.

La visite de Jack Straw à Alger intervient vingt-six ans après celle de la Reine Elisabeth II en 1980. Depuis, aucun responsable britannique de ce rang ne s'est déplacé en Algérie. Ces derniers mois, les relations politiques et économiques entre les deux pays ont repris d'une façon spectaculaire avec la visite à Alger de plusieurs délégations économiques et politiques britanniques. «On regarde l'Algérie à sa juste valeur, c'est-à-dire un important acteur dans la région et dans le monde mais aussi comme un important partenaire pour le Royaume-Uni dans les domaines de la politique, des affaires, de l'énergie...», a déclaré l'ambassadeur britannique en Algérie, Andrew Tesorière (14).

Paradoxalement, l'Algérie n'a jamais été en meilleures postures au plan macro-économique pour appliquer les réformes promulguées par les instances financières internationales. Les champs d'hydrocarbures dans le Sahara, loin des zones peuplées sont restées isolées du conflit. La demande en hydrocarbures a augmenté tandis que l'Espagne, le Portugal et l'Italie importent la majorité de leur gaz naturel depuis l'Algérie. Ces pays ainsi que la France - pour des raisons historiques - sont par conséquent peu enclin à faire pression sur les autorités algériennes.

L'Algérie a besoin de réformes d'envergures - mais ne voudra les implanter sans de plus forte pression de la part de l'Union européenne, Les Etats-Unis, la Banque mondiale et le FMI. Les gouvernements occidentaux ont donné la priorité à la stabilité en Algérie plutôt que d'accepter le changement. Maintenant un régime de type mafieux s'est constitué et représente une source grandissante d'instabilité (4).

Après le prétexte politico sécuritaire, les patrons français invoquent l'archaïsme du système financier algérien pour justifier leur frilosité à investir en Algérie.

Les chiffres définitifs des importations algériennes pour l'année 2004, donnent la France en première position en tant que pays fournisseur de l'Algérie. Le volume des importations venant de France a progressé de plus 97% depuis 1992. Entre 2000 et 2004, la progression a été de 2 milliards de dollars. Au total, la part de ce pays dans les importations algériennes est de l'ordre de 22,6 %, dépassant de très loin l'Italie qui, en deuxième position, fournit l'Algérie à hauteur de 8,53 % de ses importations globales. L'Allemagne, les Etats-Unis et la Chine talonnent l'Italie avec respectivement 6,90%, 6,15% et 5,02%.

Entre 2003 et 2004, les importations algériennes ont fait un bond de 34,47 %, en progression de plus de 5 milliards de dollars, puisqu'elles étaient de 13,53 milliards de dollars en 2003 pour passer à 18,19 milliards de dollars en 2004.

Quant à la structure des importations, la palme revient aux biens d'équipements industriels et agricoles avec 7,23 milliards de dollars, soit 39,7% des importations totales. Les matériaux de construction et les demi-produits arrivent en seconde position avec 25,29% du total avec 4,60 milliards de dollars, suivis des produits alimentaires qui

représentent 19,8% des importations avec 3,60 milliards de dollars et des biens de consommation avec 15% avec 2,76 milliards de dollars.

Le secteur automobile prend de plus en plus d'ampleur en représentant, en 2004, 1,4 milliard de dollars des importations de l'Algérie. Il y a lieu de signaler que dans ce créneau, les constructeurs français se taillent la part du lion, surclassant l'ensemble de leurs concurrents en affichant des progressions exponentielles de leurs chiffres d'affaires. A cela, il faut ajouter le déferlement sur le marché algérien d'innombrables autres produits d'équipement ou de consommation made in France qui permettent, dans une mesure appréciable, à des pans entiers de l'économie française de réaliser des bénéfices intéressants.

La France qui tire un bénéfice certain du flux commercial franco-algérien, semble décidée à maintenir ce type de relation qui fait de l'Algérie un bon client, sans avoir à faire un effort conséquent dans le sens de l'investissement. Et pour cause, malgré les discours de bonnes intentions des autorités politiques de l'Hexagone, les hommes d'affaires français placent leurs capitaux en Asie du Sud et en Europe de l'Est principalement. Et lorsqu'ils regardent en direction du Maghreb, ce sont les voisins de l'Algérie qui en profitent en premier lieu. Le dernier exemple en date est cette mission envoyée par Renault en Libye pour choisir un terrain d'assiette destiné à l'implantation d'une usine de montage automobile. Cette démarche intervient alors que l'Algérie passe pour être le premier client de ce constructeur dans la région du Maghreb. Plus encore, l'initiative de Renault est en porte-à-faux avec les déclarations de bonnes intentions des dirigeants français qui ambitionnent la signature d'un traité d'amitié avec l'Algérie dans le courant de cette année.

Autres exemples de désintérêt des milieux d'affaires français, d'abord leur absence d'engouement pour la vaste opération de privatisation lancée par les pouvoirs publics algériens sur les 1200 entreprises proposées à la vente, les offres françaises ne se bousculent malheureusement pas au portillon, et ensuite l'échec patent de l'opération de reconversion de la dette algérienne en investissements français. Ainsi, sur une valeur globale de plus de 5 milliards de dollars, la reconversion de la dette algérienne auprès du Trésor français n'a touché que 33 millions d'euros (45,6 millions de dollars). Lancé à grand renfort médiatique début septembre 2004, le «marché gagnant-gagnant», comme aime à le qualifier l'ancien ministre français de l'Economie et des Finances, Nicolas Sarkozy, ne semble apparemment pas constituer un intérêt particulier pour les entreprises françaises.

Adopté comme le mécanisme de gestion idéale de la dette publique, le principe de la reconversion de la dette détenue par les partenaires économiques de l'Algérie a été pendant longtemps un axe de travail prioritaire des différents gouvernements algériens. Cependant, il semble que cette démarche peine à trouver son chemin. En effet, la faiblesse des résultats obtenus, plusieurs mois après le lancement de l'opération, atteste du peu d'intérêt accordé au marché algérien en tant que destination d'investissement pour les entreprises françaises. Ces dernières ont réitéré récemment leur frilosité à s'installer en Algérie, invoquant pour ce faire, l'archaïsme du système financier du pays.

Ayant déjà fait plusieurs séjours en Algérie, sous la houlette du Comité Algérie du Medef international, de nombreux patrons français ont mis en exergue le caractère archaïque du fonctionnement des banques algériennes. Un état de fait qui, estiment-ils, ne favorise pas l'émergence d'un climat d'affaires à même d'amener les patrons français à s'impliquer sans réserve dans le processus de la reconversion de la dette algérienne en investissements directs. Cela dit, le souci de garder un pied en Algérie à travers des représentations légères et très peu coûteuses pour les opérateurs français, atteste d'une volonté de prendre une part, la plus importante possible, du «gâteau de la relance» qui se monte à 55 milliards de dollars.

L'agitation du Medef a lieu alors que les visites très remarquées de délégations économiques de pays occidentaux se font de plus en plus nombreuses. Les patrons américains, belges et autres, ont montré un intérêt «sincère» pour un partenariat équitable avec l'Algérie. L'approche développée par les hommes d'affaires de ces pays, tranche sensiblement avec l'attitude des entrepreneurs français, qui voient en l'Algérie un vaste marché pour écouler leurs produits. Cette nouvelle donne est de nature à amener les opérateurs économiques de l'Hexagone à reconsidérer la nature des relations qu'ils ont avec l'Algérie, espère-t-on.

En tout état de cause, il est clair que la France politique n'est pas parvenue encore à convaincre la sphère économique à se joindre à une vision stratégique que le président Chirac tente de mettre en place en ce qui concerne l'Algérie.

Aussi, s'attend-on à ce que la signature du Traité d'amitié entre les deux pays ne soit pas accompagnée par des actions concrètes sur le terrain de l'investissement direct. Un paradoxe très français qui risque de coûter à la France la place privilégiée qu'elle occupe dans la région du Maghreb.

D'autant qu'en plus des Allemands et des Belges, les Américains et les Chinois donnent des signes évidents d'intérêt pour l'Algérie.

Cela dit, les patrons du CAC 40 et autres grosses pointures de l'industrie et des services ne donnaient pas cher de la réussite des privatisations de Sider et de l'Enad, pour ne citer que les plus médiatisées d'entre les opérations réussies, ou encore de l'ouverture du marché des télécommunications.

Les Heinckel, Ispat, Orascom et Watanya sont bien là pour prouver que l'investissement en Algérie est réellement porteur. Par ailleurs, des marques françaises prestigieuses comme Danone ou Michelin connaissent une croissance quasi exponentielle de leur chiffre d'affaires. Seulement, de pareilles initiatives sont l'exception qui confirme la règle. Aussi, les «remarques amicales» du Medef n'ont pour ainsi dire aucun sens. Et la dernière mission de prospection relève du tourisme d'affaires plus que d'une véritable intention de traiter d'égal à égal avec les opérateurs économiques algériens. Cet état de fait est d'autant plus vrai qu'entre l'Algérie et la France, il n'est, en principe, plus besoin d'organiser ce genre de show pour la simple raison que plusieurs ministres algériens

avaient fait le déplacement à Paris et avaient tenu, à la virgule près, le même discours qu'ils ont servi à la très médiatisée délégation du Medef, laquelle devrait comprendre une bonne fois pour toutes, qu'avec ou sans l'apport d'investissement, «l'économie algérienne se relèvera de toute façon», comme l'a si justement souligné le chef de l'Etat, dans son discours devant les cadres de la nation.

1.2 Les relations bilatérales franco-algériennes

Les relations avec l'Algérie sous la présidence du général de Gaulle.

Lorsque le général de Gaulle accédait au pouvoir en 1958, il ne semblait pas avoir défini une politique algérienne.

Ses déclarations initiales étaient fort ambiguës. Le slogan " Vive l'Algérie française " laissait penser que de Gaulle favorisait le concept de l'intégration mais son "Je vous ai compris " lors de son voyage en octobre 1958 mettait en évidence qu'il cherchait à résoudre la crise algérienne en dehors de l'intégration. Le Plan de Constantine annoncé par de Gaulle à l'occasion de son voyage en Algérie, prévoyait un plan quinquennal avec une accélération de l'industrialisation pour réduire le chômage, une réforme agraire pour reconstruire une classe de petits paysans propriétaires musulmans, la construction de logements en villes et la politique de scolarisation pour les jeunes musulmans. La France serait sérieusement engagée au niveau financier en aidant et garantissant les investissements nécessaires.

Cependant, la politique d'autodétermination de de Gaulle tombait sur une société française déchirée sur la question algérienne:

Il y avait les partisans d'une Algérie française, des « pieds-noirs », des officiers traumatisés par la guerre en Indochine, des forces politiques fiées à la tradition nationaliste d'extrême-droite et un noyau dur fascisant.

En face, il y avait les anticolonialistes du type internationalistes, fidèles aux objectifs de la lutte des classes, tiers-mondiste qui découvraient les révolutions paysannes ainsi que dreyfusards qui refusaient le sacrifice des droits de l'homme au nom de la raison d'État. Cependant, l'affrontement ne se déroulait qu'au sein d'une minorité d'activistes. La plupart des Français n'étaient pas vraiment touchés par la guerre. En effet, celle-ci se déroulait dans une lointaine Algérie peu connue des métropolitains. Le souvenir de la guerre ne touchait ainsi qu'une minorité de Français qui - en plus - n'avaient pas le même regard sur les événements. La guerre d'Algérie apparaissait profondément comme une guerre "franco-française".

Soutenu par la plupart des Français et par les milieux économiques et contesté par les Français d'Algérie, de Gaulle lançait en 1961 des négociations avec le Front de Libération nationale (FLN) sur l'indépendance de l'Algérie aboutissant en mars 1962 aux accords d'Évian.

Les accords réglant le maintien des intérêts énergétiques au Sahara, les droits de la population européenne (pieds-noirs), le maintien d'une présence militaire ainsi qu'une étroite coopération, ont ouvert un nouveau chapitre dans les relations avec l'Algérie : face à la volonté des Algériens et d'une grande partie des Français en France de faire de l'Algérie un pays indépendant et au poids stratégique important de l'Algérie dans la Méditerranée, l'heure était à l'invention d'une décolonisation « exemplaire » qui devait déboucher sur une coopération exemplaire. Pour les auteurs français comme Nicole Grimaud la stratégie de coopération était la cause principale de la non rupture des relations franco-algériennes d'aujourd'hui. Face aux intérêts vitaux en Algérie, l'échec de la colonisation devait être remplacé par une nouvelle forme de liaison, celle de la coopération.

Mais le modèle algérien de coopération révélait encore une autre motivation française: le succès de la coopération avec l'Algérie pouvait fournir un nouveau modèle pour les relations postcoloniales que la France cherchait à établir avec le Tiers Monde.

Cependant, la stratégie gaullienne ne débouchait pas sur une époque dorée parce que dès le début il y avait une double interprétation des textes d'Évian: la France considérait les accords non pas comme un traité entre deux États indépendants mais comme une sorte de programme'. Par conséquent, les autorités françaises voulaient comprendre les règlements comme moyen de préservation des intérêts traditionnels : les intérêts de la communauté européenne, de l'État et des entreprises (banques, usines) et les intérêts stratégiques (ressources énergétiques).

Par contre, du côté algérien, la seule motivation à conclure les négociations et signer les accords était qu'on puisse mettre fin à la guerre le plus tôt possible.

Cette différente lecture du texte fondamental de la nouvelle coopération était la cause de l'échec rapide des accords. Tandis qu'au niveau de l'aide financière, l'Algérie représentait désormais le plus gros poste budgétaire de la coopération française aux États nord-africains et du Tiers Monde, la coopération dans le domaine humain et économique se développait au détriment de la France: les terres des colons ont été nationalisées en 1963 sans indemnisation de même que l'industrie.

En même temps, la France était confrontée à la première vague d'émigration des pieds-noirs et des harkis qui se sentaient menacés par la politique anti-française du gouvernement Ben Bella. Malgré des tensions accrues dans la relation avec l'Algérie indépendante, Paris voulait continuer sur le chemin d'une coopération fondée sur une « obligation morale et une mauvaise conscience inavouée ».

Dès lors, les axes de la politique algérienne de coopération n'ont pas changé sur le fond: aide économique et financière, coopération culturelle et technique (envoi des coopérants français, bourses pour les étudiants algériens) et coopération en matière d'émigration (politique de visas). Sous G. Pompidou, les relations avec l'Algérie se détérioraient nettement, le contentieux sur le pétrole étant l'un des dossiers les plus

déliçats. La détérioration s'explique notamment par le changement de politique en Algérie.

Après le coup d'État de 1965, le nouveau président algérien Boumediene adoptait une attitude de plus en plus militante vis-à-vis de la France. La voie socialiste l'amenait à se tourner vers l'URSS et le tiers-mondisme militant. Il pensait que l'Algérie avait gagné du prestige dans le Tiers Monde avec la guerre d'Algérie ce qui lui donnait une quasi-mission de leader des pays arabes sous-développés face à l'Occident dont la France semblait être le porte-parole le plus proche.

Les vagues de nationalisations des sociétés et biens français s'inscrivaient ainsi dans une politique anti-française qui considérait la politique de coopération de de Gaulle comme une nouvelle forme de colonialisme.

Animée du désir de conquérir l'indépendance économique et de donner à l'État le contrôle de tous les secteurs de l'économie, le gouvernement algérien poursuivait la stratégie typique des pays du Tiers Monde de la guerre froide: d'une part, l'établissement d'une industrie nationale intégrée et l'application des réformes sociales créant ainsi un marché intérieur autonome et, d'autre part l'importation de technologies, financées par la rente pétrolière.

La politique anti-française de Boumediene correspondait à un moindre intérêt français dans le commerce avec le Maghreb en général et l'Algérie en particulier, à un recul dans l'aide publique ainsi qu'à une attitude plus réservée dans le domaine de l'immigration.

Suite au choc pétrolier de 1973, la France comme les autres pays européens glissait dans sa première crise économique grave après la seconde guerre mondiale, aboutissant entre autres à un taux très élevé de chômage. Par la suite, la France comme ses partenaires européens, décrétait « l'immigration zéro » mais la population musulmane continuait de croître, par une natalité élevée, des entrées illégales et un règlement autorisant le regroupement familial'. Dans ses efforts de réduire le flux migratoire, la France avait trouvé l'aide inattendue des autorités algériennes. En effet, le 20 septembre 1973, le président Boumediene suspendait lui-même l'immigration vers la France face à une vague d'attentats racistes contre les immigrés algériens qui avait frappé le Midi et d'autres régions françaises du sud.

Face au choc pétrolier et à la crise économique dans le monde occidental, la France de Georges Pompidou souhaitait alors abandonner la priorité absolue accordée à l'Algérie au temps de de Gaulle. Le concept de « banalisation » sous-entendait que la coopération avec l'Algérie devait perdre son caractère privilégié et exemplaire. Désormais la France postgaulliste ne voulait plus faire de concessions majeures à l'Algérie.

Les relations avec l'Algérie sous le président Valéry Giscard d'Estaing

Le premier président français non gaulliste, successeur de Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing, s'est efforcé de continuer la banalisation des relations bilatérales de manière à les mettre « à l'abri des passions et des brouilles périodiques ».

Pour y parvenir et obtenir rapidement une réconciliation avec Alger, Valéry Giscard d'Estaing choisissait l'Algérie pour son premier déplacement à l'extérieur. Désormais, il situait la relation avec l'Algérie au rang des relations cordiales en poursuivant une stratégie pragmatique: une coopération cordiale par étapes successives, bien espacées et mesurées ce qui signifiait que la France ne cherchait pas à réserver un traitement spécial et exceptionnel aux Algériens. Ainsi la France giscardienne ne portait pas un intérêt exclusif à l'Algérie et cessait de considérer l'Algérie comme porte du Tiers Monde.

Après avoir connu une période tendue au début, les relations franco-algériennes se développaient vers une réconciliation à la fin du septennat de Giscard d'Estaing. Fidèle à sa nouvelle stratégie de coopération cordiale, la France giscardienne s'est montrée très réticente à la recherche des Algériens d'une compréhension bienveillante pour la hausse exceptionnelle du pétrole et du gaz algériens. Dans ce sens, l'aide bilatérale publique continuait à diminuer pour l'Algérie et à augmenter en même temps pour les autres pays maghrébins, surtout pour le Maroc. Le moindre engagement français en Algérie s'est inscrit dans un environnement commercial de plus en plus défavorable pour le Maghreb puisque suite au processus d'intégration économique en Europe de l'Ouest, les entreprises françaises se dirigeaient vers leurs partenaires européens.

Cependant, malgré le moindre intérêt du commerce français, le gouvernement de Paris cherchait à continuer sa politique de coopération avec le Maghreb, notamment en matières culturelles et techniques. En soulignant le poids des traditions historiques, la coopération culturelle et technique constituait désormais le socle des relations franco-maghrébines. Selon Nicole Grimaud c'était le meilleur atout que la France pouvait se donner pour rester proche des élites (francophones) en Algérie comme ailleurs au Maghreb.

La réconciliation se concrétisait en 1980 avec la conclusion des accords majeurs sur la situation des personnes, les biens français restés en Algérie et l'émigration algérienne.

Sur ce dernier point, la France mettait en place des incitations au rapatriement des travailleurs algériens et de leurs familles en Algérie (réinsertion et mesures d'aide à la création en Algérie de petites entreprises) alors que le gouvernement algérien débloquent des comptes bancaires français privés gelés depuis l'indépendance.

Avec le rapatriement des travailleurs, la France poursuivait une stratégie qui " inverse le mouvement migratoire en une période de chômage et dote les industries naissantes en Algérie d'ouvriers qualifiés ".

C'était également le moment où les échanges économiques en faveur de la France se mettaient en place. Désormais, avec une Algérie devenue riche et leader du mouvement non aligné, on continuait malgré les tensions diplomatiques et les incompréhensions « traditionnelles » à faire des affaires. D'autant plus que l'Algérie jouait un rôle central dans les discussions sur le Nouvel ordre mondial dont la France giscardienne se voulait être le porte-parole.

Les relations avec l'Algérie sous le président Mitterrand

Lorsque François Mitterrand accédait au pouvoir en 1981, l'un de ses projets consistait à renouveler les formules traditionnelles d'aide au développement que la France appliquait depuis la décolonisation. L'objectif était une sorte de co-développement dont le premier pays bénéficiaire devait être l'Algérie. L'idée personnelle de Mitterrand consistait à trouver un moyen pour pallier la dégradation des termes de l'échange Nord-Sud induite par la baisse générale du prix des matières premières. Pour lui, les pays du Maghreb étaient des voisins très importants, mais en tant que pays indépendants ce qui signifiait que la France n'a pas le droit d'intervenir dans leurs affaires intérieures et qu'elle ne se sent pas responsable de ce qui s'y passe.

La stratégie mitterrandienne se traduisait ainsi par l'entretien des meilleurs rapports possibles avec les trois pays du Maghreb et l'encouragement à implanter chez eux la démocratie sans pour autant les juger en public, mais en favorisant leur développement. Il s'agissait ainsi d'entretenir des rapports dépassionnés et les plus utiles possible. Avec l'Algérie, Mitterrand poursuivait plusieurs objectifs: en premier lieu la réconciliation franco-algérienne aboutissant à une nouvelle amitié, en second lieu la relance de la dynamique commerciale et finalement, sur le plan international, la mise en oeuvre d'une coopération franco-algérienne exemplaire et symbolique des nouveaux rapports Nord-Sud tout en soulignant le maintien de l'influence française dans la région, notamment contre l'influence accrue des États-Unis. En mettant en oeuvre ces objectifs, l'Algérie devait rester au premier rang, comparable à celui du temps de de Gaulle.

Pour y parvenir, il fallait faire des gestes diplomatiques. Le président français se rendait à Alger en 1981, recevait en novembre 1983 le président algérien Chadli Benjedid - le premier président de l'Algérie indépendante à venir en France – et retournait à nouveau en Algérie en 1984. Désormais, les rencontres Mitterrand-Chadli prenaient un rythme d'aller-retour dans la journée comparable à ceux entre les chefs d'États européens.

Comme l'indique Hubert Védrine, le président Mitterrand voulait faire de la relation franco-algérienne un pendant de la relation avec la RFA. Cependant, la priorité algérienne cédait bientôt la place au souci de l'équilibre maghrébin. L'attitude du président dans l'affaire du Sahara occidental démontre ce choix : malgré la pression

constante de l'Algérie en vue d'un plus fort engagement pro-algérien de la France dans le conflit, Mitterrand s'était tenu au principe du référendum et évitait de se laisser entraîner. Alors que la France mitterrandienne ne voulait plus privilégier l'Algérie au niveau politique, elle le faisait au niveau économique.

Soucieux d'encaisser plus de devises avec leurs hydrocarbures, les Algériens demandaient à la France de payer un surcoût pour le gaz et le pétrole. Convaincu par le ministre des Affaires étrangères, Claude Cheysson, qui voyait dans un tel contrat la réalisation de la généreuse politique Nord-Sud, le président se déclarait d'accord pour qu'un accord entre Sonatrach et Gaz de France soit conclu: la France achetait 9 millions de mètres cubes de gaz à un prix supérieur de 25% au cours du marché mondial. Devant l'Assemblée nationale très réticente, le premier ministre déclarait qu'il s'agissait d'une aide au développement.

Cependant, comme El Mellouki l'a démontré, le surcoût de la vente du gaz n'était pas listé dans le budget algérien au titre de l'aide publique reçue de la France mais comme des recettes normales de la Sonatrach. Suite à la baisse des prix internationaux des hydrocarbures sur lesquels le gaz algérien est indexé, la France sous le premier ministre Jacques Chirac renégociait en septembre 1986 l'accord de gaz. En janvier 1989, un nouvel accord était conclu rapprochant le prix du gaz algérien du cours du marché.

Simultanément, la France décidait de s'engager conjointement avec le Maroc et l'Algérie dans le projet du gazoduc euro-maghrébin livrant du gaz de l'Algérie via le Maroc vers l'Espagne et l'Europe. Malgré le nouvel accord général de coopération, conclu en juin 1982 sur les trois piliers « classiques » de la coopération franco-algérienne, à savoir le dossier économique et financier, le dossier technique et culturel ainsi que le dossier sur l'immigration, des contentieux commerciaux se mettaient à s'accumuler.

La bureaucratie algérienne suspicieuse devant toute forme d'ingérence, voyait dans le fort engagement des entreprises françaises une sorte de néocolonialisme et freinait ainsi l'application des accords.

Au-delà des querelles dans le dossier commercial, le dossier de l'immigration n'avancé pas selon les espoirs français. Lorsque Mitterrand accédait au pouvoir il avait rompu avec la politique d'immigration de ses prédécesseurs en introduisant des mesures libérales en faveur de l'intégration des travailleurs maghrébins en France. Cependant, ces mesures se heurtaient de plus en plus à une résistance accrue de l'opinion française contre la présence des immigrés algériens. Après la défaite dans les élections municipales en 1983 - élections qui ont révélé l'arrivée d'un nouveau parti, le Front national - la politique d'immigration des socialistes réagissait à cette « fièvre raciste » en se concentrant désormais sur la lutte contre le marché noir et les immigrés illégaux.

Le début du deuxième septennat de Mitterrand correspondait au déclin de l'économie algérienne aboutissant en octobre 1988 aux insurrections dans les grandes villes. C'était le début de la fin de la politique algérienne française puisque les

insurrections de 1988 ont démontré les limites d'une politique de coopération basée seulement sur la poursuite des intérêts français avec d'autres moyens que la colonisation.

Les limites d'une pure et simple administration de la relation spécifique apparaissaient au moment où les responsables français étaient surpris par les violentes insurrections et ne pouvaient que réagir aux événements au lieu d'agir. Les premières réactions à Paris étaient ainsi prudentes: pour le président, il fallait avant tout éviter des déclarations spontanées qui pourraient constituer un impair. Fidèle à sa stratégie, le président Mitterrand était particulièrement vigilant à ne rien faire qui puisse compromettre l'équilibre maghrébin.

C'était ainsi que la confiance de Paris dans la capacité de la classe dirigeante algérienne à sortir toute seule de la crise n'était pas ébranlée. Au temps des premiers bouleversements à l'Est, les responsables à Paris étaient convaincus que ce pays parviendrait aussi à se démocratiser. C'étaient notamment les liens étroits entre les socialistes français et les élites francophones du régime qui justifiaient cette confiance aveugle.

L'unique changement visible dans la politique française était l'accroissement de l'aide économique ainsi que des négociations sur le nouvel accord de gaz qui prévoyait (en contrepartie de la baisse du prix pour le gaz algérien) 7 milliards de FF, officiellement à titre d'aide au développement.

En même temps, l'alibi de la non-ingérence surgissait: en effet celle-ci s'expliquait par la raison d'État qui commandait de ne pas se mêler des affaires intérieures d'un État ami. En faisant confiance aux amis algériens, la France se félicitait de voir l'Algérie suivre les exemples des pays de l'Europe de l'Est et se tourner vers un système politique démocratique.

Face au manque de volonté d'adapter sa politique algérienne aux événements, il n'était pas surprenant que le deuxième choc pour les responsables français de juin 1990 et pendant l'été 1991, n'a de nouveau provoqué que des réactions hésitantes et prudentes à Paris. L'arrivée des forces islamistes sur la scène politique en Algérie lors des élections municipales de juin 1990 était considérée en France comme une menace pour la jeune démocratie algérienne.

Paris avait ressenti ainsi favorablement la fermeté du gouvernement algérien face aux exigences apparemment inacceptables, des mouvements islamistes concernant la suite des procédures électorales. Par conséquent, les premières réactions en France ne concernaient pas la recherche des origines des émeutes de 1988 ni de l'arrivée des mouvements islamistes, mais la discussion sur d'éventuels contrecoups sur l'immigration en France. De nouveau, on réfléchissait sur un renforcement de l'aide économique. Au-delà des déclarations volontaristes, aucune position officielle n'était prise. Le gouvernement français choisissait à nouveau le soutien illimité au régime en place.

Le silence « à la française » continuait au moment des premières élections législatives de l'histoire de l'Algérie prévues pour Juin 1991. En effet, lorsque le président Chadli décidait, suite aux nombreuses manifestations et à une grève générale organisée par les islamistes, de décréter l'état de siège, de renvoyer le gouvernement de Hamrouche, de reporter les élections à la fin de l'année et d'emprisonner les deux principaux leaders du mouvement islamiste, les membres du gouvernement français ainsi que l'opposition condamnaient les tentations d'ingérence dans les affaires algériennes et conseillaient de s'abstenir de déclarations intempestives.

Cependant, avec l'interruption du processus électoral et l'arrestation des leaders islamistes, les relations franco-algériennes entraient dans une période de refroidissement entraînant par une discussion sérieuse en France sur la réaction politique convenable.

Les relations avec l'Algérie sous le Président Chirac

Relations économiques

Les relations commerciales progressent de manière très rapide depuis 2000. Les exportations françaises vers l'Algérie se sont élevées à 4,23 Milliards € en 2004 (3,7 Milliards € en 2003) et nos importations en provenance de ce pays à 2,87 Milliards € en 2004 (3 Milliards € en 2003). La France est le premier fournisseur de l'Algérie avec une part de marché de 22,7%. L'Algérie est son premier client au Maghreb.

Les investissements français en Algérie demeurent en revanche modestes. Les stocks d'IDE détenus par la France sont estimés à environ 200 Millions € fin 2004, le flux s'élevant à 35 Millions € pour l'année 2004. Des décisions d'implantation prises ces quatre dernières années consacrent le retour des grands groupes français sur le marché algérien dans le secteur agroalimentaire (Castel, Danone, Bel), les transports (Michelin) ou encore les détergents (Henkel France, en partenariat avec l'entreprise publique ENAD). Près d'une centaine d'entreprises françaises opère aujourd'hui sur le marché algérien, employant près de 6000 personnes. Le développement des investissements français en Algérie dépend des progrès dans la mise en oeuvre des réformes économiques.

Le Gouvernement français se tient aux côtés des autorités algériennes dans leurs efforts de modernisation de l'appareil économique :

L'Algérie est éligible à l'ensemble des instruments d'APD française : elle cumule notamment, de manière exceptionnelle, le bénéfice des interventions de l'AFD et l'éligibilité à la Réserve Pays Emergents (RPE).

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et son homologue algérien M. Abdellatif Benachennou ont signé le 27 juillet 2004 un « aide-mémoire sur le partenariat pour la croissance et le développement », qui prévoit un ensemble de mesures de soutien à la présence économique française en Algérie, et dont le

cadre a fait l'objet d'aménagements techniques lors de la visite à Alger de M. Thierry Breton les 11-12 novembre 2005 :

Accroissement des investissements : Les premières discussions ont été engagées sur une nouvelle tranche de conversion de dettes en investissements qui pourrait atteindre 61 M€ (s'ajoutant à une enveloppe de 61 M€, ouverte en 2004 et entièrement consommée en novembre 2005) ;

Renforcement de la coopération bilatérale dans plusieurs secteurs stratégiques pour le développement économique et social de l'Algérie : transports ; eau ; habitat et urbanisme ;

Mise en oeuvre d'instruments de coopération technique : la visite du Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie à Alger a permis le lancement d'un "comité stratégique" ayant pour mission essentielle de dynamiser l'ensemble de notre coopération économique et financière et d'approfondir le jumelage institutionnel entre les structures des deux ministères.

Coopération culturelle, scientifique et technique

La coopération française vise à soutenir les autorités algériennes dans leurs efforts de modernisation des structures économiques, institutionnelles, juridiques, sociales et culturelles. Elle s'appuie sur une redynamisation des organes de concertation et une augmentation sensible des crédits d'intervention depuis 2000. L'Algérie a reçu en 2003 110 Millions € d'aide publique française au développement. L'entrée de l'Algérie dans la Zone de solidarité prioritaire en 2000 a enrichi ces moyens d'un outil permettant une aide pluriannuelle sur des objectifs définis en commun. Trois projets financés sur le Fonds de Solidarité Prioritaire sont en cours (appui institutionnel pour le développement économique ; pilotage et ingénierie de la formation professionnelle ; école doctorale de français : formation et recherche, renforcement des capacités d'action et de modernisation des services de la protection civile).

La réouverture de nos centres culturels a débuté par celle du CCF d'Alger en janvier 2000, puis celle des centres culturels d'Annaba et d'Oran en mars 2002. Le CCF de Constantine a rouvert ses portes le 28 mai 2005 et la réouverture du CCF de Tlemcen pourrait intervenir courant 2006. Le Lycée International Alexandre Dumas à Alger a été inauguré par le Ministre en Décembre 2002. 18 classes (6 classes de seconde, 6 de première et 6 de terminale) scolarisent 530 élèves à la rentrée 2004.

De nouveaux projets de coopération, annoncés par le Président de la République à l'occasion de sa visite d'Etat en Algérie, (2 au 4 mars 2003), sont engagés, avec en particulier la création d'un Haut Conseil de coopération universitaire et de Recherche , et celle d'une Ecole Supérieure Algérienne des Affaires (ESAA) . La coopération décentralisée a également été relancée, comme en témoigne le succès des 2e rencontres franco-algériennes des maires et présidents de collectivités territoriales les 11 et 12 octobre 2004.

Enfin, le succès en France des manifestations culturelles de l'Année de l'Algérie (près de 4000 manifestations) a permis de faire émerger de nouveaux partenariats et de densifier le tissu associatif entre les deux pays (20).

1.3 Les relations bilatérales américano-algériennes

Le rapprochement qui a lieu entre les Etats-Unis et l'Algérie en 2001 et 2002 est principalement dû à leur plus grande coopération dans la lutte contre le terrorisme, au commerce bilatéral croissant et aux investissements privés américains en Algérie, essentiellement dans le domaine des hydrocarbures.

Bien que l'aide directe américaine à l'Algérie soit restée très modeste, les deux pays ont commencé une quatrième série d'exercices navals communs en janvier et plusieurs hauts responsables américains se sont rendus en Algérie à la suite des deux rencontres du Président Bouteflika et du Président Bush en 2001. En décembre de cette année-là, le sous-secrétaire d'Etat William J. Burns a rencontré le Président Bouteflika. Une délégation de la CIA s'est aussi rendue en Algérie en février pour parler de coopération dans le domaine de la sécurité. Malgré ces occasions, les fonctionnaires américains n'ont pas exprimé publiquement leurs inquiétudes en ce qui concerne la situation des droits humains. Les rares critiques ont été très peu sévères. Le 30 janvier, William Burns, a appelé de Washington les pays du Maghreb à la prudence quant à " la main lourde des gouvernements dont le but est de réduire au silence l'opposition, mais qui, souvent, ne fait que la faire perdurer ". Le porte-parole du Département d'Etat Richard Boucher fit le commentaire suivant le 30 mai : " Nous avons observé des progrès en Algérie vers une plus grande démocratisation, et nous appelons le Président Bouteflika et son gouvernement à continuer leurs efforts pour améliorer et renforcer la liberté d'expression, la réceptivité gouvernementale et un processus politique transparent ".

Mais le caractère des relations entre les deux pays en 2002 a été encore mieux défini par le chef du contre-terrorisme du Département d'Etat Francis X. Taylor, qui a déclaré à son arrivé à Alger le 27 juin " L'Algérie est l'un des partenaires les plus tenaces et fidèles des Etats-Unis ...L'Algérie a coopéré avec nous dans tous les domaines ". Le sous-secrétaire d'Etat Marc Grossman s'est rendu à Alger le 6 novembre et a déclaré dans une conférence de presse que les Etats-Unis soutenaient la lutte de l'Algérie contre le terrorisme par " une formation commune et par tout autre aide que nous pourrions fournir. " Marc Grossman a rencontré ce jour-là le Premier ministre Ali Benflis et le Ministre des affaires étrangères Abdelaziz Belkhadem. Aucun commentaire public ne permettait de dire que le problème des droits humains avait été abordé durant ces discussions. Cependant, dans une conférence de presse M. Grossman a déclaré que les Etats-Unis étaient prêts à aider à former des juges algériens qui seraient " indépendants...courageux " et qui prendraient des " décisions qui reposent sur le droit ".

Le seul commentaire public énergique que les Etats-Unis aient fait sur le thème des droits humains en Algérie est contenu dans le Rapport par pays sur les pratiques en matière de droits de l'Homme, publié en mars. L'Agence américaine pour le

développement international a octroyé des subventions à quelques programmes de formation en droits humains et financé des organisations issues de la société civile. Le Democracy Commission Small Grants Program (programme de subventions limitées de la Commission Démocratie du Département d'Etat) a octroyé 18 000 dollars à trois organisations de droits humains afin qu'elles organisent une conférence portant sur les " disparus ". Le National Endowment for Democracy, fondation privée recevant des fonds du Congrès, a aussi accordé des subventions à des organisations indépendantes des droits humains.

Le 27 mars, le Département d'Etat a ajouté le Groupe Salafiste pour la prédication et le combat à sa liste d'organisations terroristes étrangères, liste qui contenait déjà le Groupe Islamiste Armé.

La banque d'import-export, contrôlée par le gouvernement, qui accorde des prêts et des garanties visant à favoriser les investissements américains à l'étranger, s'était engagée à garantir les investissements américains en Algérie à hauteur de 1,84 milliards de dollars (somme évaluée au 30 septembre), montant qui vient au second rang après la somme de 1,88 milliard de dollars de garanties aux investisseurs américains en Arabie Saoudite.

Selon plusieurs articles publiés dans la presse fin 2001, les Etats-Unis ont modifié leur politique et ont concédé des licences d'exportation vers l'Algérie à des sociétés d'armement privées fabriquant du matériel d'armement nocturne. Ce matériel était convoité par l'Algérie qui voulait en doter ses unités anti-insurrection. Cet équipement fait partie des armes d'impact dont les Etats-Unis avaient interdit la vente à cause de leurs inquiétudes sur les pratiques du gouvernement dans le domaine des droits humains. Le département d'Etat a préféré ne pas faire de commentaires lorsque Human Rights Watch a essayé de vérifier cette information.

1.4 La concurrence franco-américaine

La politique algérienne de la France a dorénavant un concurrent sérieux qui ne sont autres que les Etats-Unis d'Amérique: «Ce n'est pas un hasard du calendrier si le ministre français de l'Intérieur a programmé sa visite au même moment que mouillait dans le port d'Alger le croiseur américain USS Mitchell», nous a indiqué ironiquement un diplomate anglo-saxon.

Dans ce chassé-croisé diplomatico-militaire franco-américain, les actes politiques ont toujours valeur de symbole. Paris et Washington rivalisent d'initiatives et à ce jeu, ce sont les Américains qui semblent glaner des points en Algérie. Selon des sources diplomatiques occidentales, «l'activisme économique américain» à l'endroit de l'Algérie commence à porter ses fruits.

Depuis trois années, le total investi par les firmes américaines en Algérie avoisine les 3,7 milliards de dollars. Un chiffre qui est appelé à doubler, estiment les observateurs, qui soulignent que «les derniers investissements importants n'ont pas encore été inclus». De sources diplomatiques algériennes, on estime que «le processus de renforcement des relations bilatérales ira en s'accroissant» avec l'arrivée des républicains à la Maison-Blanche. Mieux, selon les derniers indices en matière d'investissements directs américains dans le monde arabe, l'Algérie se classe, actuellement, en seconde position juste après le royaume wahhabite des Al Saoud et devance, pour la première fois, l'Egypte qui est considérée comme un allié stratégique des Etats-Unis au Moyen-Orient puisque Le Caire abrite la plus importante ambassade US du monde arabe avec pas moins de 500 diplomates en poste et plus de 5.000 employés locaux. Ce qui représente une référence pour les diplomates étrangers rencontrés.

Les analystes estiment que même si l'investissement américain est à 90% axé sur le domaine pétrolier, les investisseurs américains suivent avec attention les derniers développements en matière de réforme du système bancaire, les services Télécom et la législation financière.

Face à la réussite économique de firmes américaines telles que Coca-Cola, Pfizer ou DHL, les Français ont du mal actuellement à opposer une concurrence au diapason des ambitions américaines. Paris a fait un geste en direction d'Alger en faisant baisser le Risque Algérie d'un point à travers la Coface mais les initiatives du Medef demeurent timorées et nombre d'investisseurs français se plaignent, aujourd'hui, de la prédominance du politique sur l'économique en termes de décision dans les cercles officiels français.

Cela va sans dire que cette guerre d'influence franco-américaine est appelée à s'élargir au domaine militaire où les Américains ont pris un avantage décisif sur les Français en Algérie à travers le renforcement des échanges militaires et le dossier de l'OTAN. Selon les mêmes analystes, la «disponibilité» du président Bouteflika et de l'ANP à jouer un rôle positif pour la paix en Afrique mais surtout «la modération algérienne» vis-à-vis du processus de paix au Moyen-Orient ont fini par sensibiliser Washington.

L'administration Bush Junior a émis des signaux en direction d'Alger, notamment par l'entremise de l'ambassadrice US à Alger, Mme Janet Sanderson, qui sont à même de renforcer des relations qualifiées «d'excellentes». Des hommes comme le vice-président, Dick Cheney, ou le secrétaire d'Etat, Colin Powell, seraient favorables, à en croire les diplomates occidentaux, à privilégier un accroissement de la coopération au Maghreb avec l'Algérie au détriment du Maroc. Ce qui est exactement l'inverse avec Paris qui a les yeux de Chimène pour Mohamed VI.

Quoi qu'il en soit, la visite de Védrine à Alger agite le microcosme diplomatique étranger à Alger. Français et Américains s'efforcent de mettre en relief leurs relations bilatérales avec Alger sous l'angle le plus positif qui soit.

Du côté algérien, on ne dissimule pas une certaine préférence au type de rapports entretenus avec les Américains qui fait appel au «pragmatisme économique» mais surtout qui n'est pas entaché par des dérapages verbaux ou médiatiques (affaire Yous Nasrallah, affaire Habib Souaïdia) comme c'est le cas, présentement, avec Paris et qui mettent à mal aussi bien Bouteflika que l'armée algérienne.

Le dernier en date est venu de Védrine, lui-même, à en croire Le Canard Enchaîné du 31 janvier dernier qui rapporte cette phrase du MAE français sur l'Algérie: «Le président Bouteflika n'a plus aucune marge de manoeuvre face aux militaires. Rien n'avance...». De quoi faire parler dans les chancelleries à Alger. (16)

Si durant la décennie noire, les puissances étrangères désertaient Alger, il en est autrement aujourd'hui.

A la fois stratégique par le ballet diplomatique qui s'y joue au sein de l'Euromed, imposante par son étendue géographique et sa dimension humaine, mais restreinte par son développement, l'Algérie gère bien plusieurs chantiers à la fois. Des chantiers de construction pour répondre à la demande pressante résultant du changement de cap opéré au niveau de la politique économique, mais aussi des chantiers de réformes, susceptibles d'être au diapason de la mondialisation. Aussi, loin d'être un hasard, ce ballet diplomatique traduit le souhait acharné du gouvernement Villepin à rafraîchir davantage ses relations avec l'Algérie qui capte de plus en plus l'intérêt des Américains et des Asiatiques. Des relations appelées à se renforcer davantage au risque de se voir doubler par la dernière offensive sino-américaine.

Le dialogue politique bilatéral, l'intégration maghrébine, le partenariat euro méditerranéen, la sécurité en Méditerranée, les migrations, la démocratisation, les droits de l'homme et le traité d'amitié sont autant de sujets de concertation. Cependant, au-delà de sa portée politique, la visite de Thierry Breton, ministre français de l'Economie et des Finances, aura des connotations économiques de premier ordre. En effet, la question énergétique, notamment la reconduction des accords gaziers à long terme entre Sonatrach et Gaz de France, constituera certainement l'un des sujets les plus importants.

Entamées depuis plusieurs mois, ces négociations prévoient la sécurisation sur 20 ans des approvisionnements français en gaz algérien et l'augmentation de la part du gaz algérien sur le marché français. En 2005, le gaz algérien a représenté près de 12% des importations françaises. Du fait que la France veut porter cette part à 15% et la stabiliser, sans trop dépendre du gaz algérien «le gaz prendra une part importante dans la visite de M.Breton à Alger», affirmait une source proche du département français. L'augmentation des exportations de gaz algérien vers la France devrait se faire à travers les gazoducs existants et le Medgaz, actuellement en chantier. Gaz de France devrait prendre une participation de 12% dans ce futur gazoduc qui reliera directement l'Algérie à l'Espagne et puis vers la France, à travers un réseau de gazoduc, en dépit du fait que le groupe Total vient de vendre sa participation de 12% dans le projet gazoduc Medgaz. La reconduction

des accords gaziers à long terme permettra à Sonatrach de renforcer sa présence sur le marché sud de l'Europe, d'une part, et de briser la dépendance de l'Europe vis-à-vis de la Russie, d'autre part.

Or, la France a toujours fait en sorte d'être la locomotive de l'Union européenne. C'est dans ce sens qu'elle tend à amener l'Union européenne à élaborer une politique énergétique commune. «En tant qu'Union, nous sommes un client majeur pour les fournisseurs et en tant que consommateurs, nous avons un pouvoir d'achat considérable», avait noté, récemment, la Commissaire européenne aux relations extérieures, Benita Ferrero-Waldner. En effet, dans un contexte relativement tendu avec la Russie, l'UE cherche à sécuriser ses approvisionnements en énergie tout en diversifiant ses fournisseurs afin de réduire sa dépendance vis-à-vis de la Russie. Sur un autre plan, la France veut asseoir son leadership dans la région du Maghreb.

La nomination de Bernard Bajolet, en tant que nouvel ambassadeur à Alger, n'est guère fortuite. Pour les observateurs, c'est un signe que le Quai d'Orsay veut hisser au plus haut les relations entre les deux pays du fait que Bernard Bajolet est un fin connaisseur des questions arabes et maghrébines. Du reste, il maîtrise très bien l'arabe parlé au même titre que le nouvel ambassadeur américain à Alger, Robert S. Ford. Cette similitude laisse présager une bataille rangée entre les deux pays quant à leur implantation en Algérie, aussi bien au plan politique qu'économique. Aussi, devant l'offensive américaine et la réticence des opérateurs français, Thierry Breton est appelé à mettre à profit ses talents de diplomate pour convaincre les opérateurs économiques français de s'intéresser davantage au marché algérien en constante «américanisation» (17).

Chapitre 2 : Les investissements en Algérie

Dans ce chapitre nous analyserons en premier lieu le développement de l'économie algérienne, le cadre juridique de l'investissement ainsi que les investissements pétroliers dans le paragraphe suivant. Quant aux quatrième et cinquième paragraphes, ils abordent l'ouverture de l'économie algérienne aux IDE, ainsi que les opportunités pour les investisseurs étrangers dans le marché algérien.

2.1 Développement de l'économie algérienne

Depuis le début des années 90, l'Algérie a pour but d'assainir et rationaliser son économie grâce à ses ressources énergétiques importantes, à ses moyens humains performants, ainsi qu'à ses infrastructures développées. Ainsi, le taux de croissance économique algérien est en augmentation constante. Ce taux de croissance est consolidé par une situation macro-économique très favorable.

Le relèvement des prix des hydrocarbures, ainsi que la « réforme d'envergure » connue par le secteur des finances publiques entre autres, a permis une maîtrise des équilibres macro-économiques. En effet, les déficits publics importants des années 80 ou 90 ont laissé place à des excédents depuis 2000.

La dépense publique d'équipement n'a cessé de croître, le Produit Intérieur Brut (PIB), qui correspond à la valeur totale de la production interne de biens et services dans un pays donné au cours d'une année donnée est passé de 34,5% en 2002 à 37,5% en 2005, c'est aussi la mesure du revenu provenant de la production dans un pays donné. On parle parfois de production économique annuelle ou simplement de production notamment la dépense publique constitue un moteur puissant d'élargissement du marché pour les entreprises.

En dépit de la chute libre du prix du pétrole en 98-99, et des conditions climatiques défavorables à l'agriculture, notamment en 1999, le taux de croissance du PIB algérien est positif pour la neuvième année consécutive en 2005. Ces résultats ont été obtenus grâce à des taux d'investissements soutenus, dépassant 23% du PIB entre 2002 et 2004 et se sont traduits par une augmentation du PIB par habitant. Durant cette période, le PIB par habitant passe de 1783 à 2563 dollars.

La maîtrise de l'inflation, qui pèse surtout sur les bas revenus, a permis de contrôler la hausse des prix, qui est de 2,6% en 1999 et moins de 1% en 2000. En 2001, cependant, l'inflation est de 4,2%, due à la croissance de la masse salariale publique et sa diffusion dans les autres secteurs. Mais elle diminue de nouveau jusqu'à atteindre moins de 2% en 2002, baisse causée par la mise en place d'un nouveau tarif douanier.

Pour protéger la dépense publique des dangers causés par les fluctuations des prix du pétrole notamment, le gouvernement a décidé de la création du Fonds de Régulation des Recettes, dès l'an 2000. Ce Fonds est une garantie contre des prélèvements publics malvenus et un stabilisateur des marchés publics très favorables aux entreprises.

En ce qui concerne la restructuration, sans compter les hydrocarbures, le secteur privé est dominant. Dans ces domaines, la part du secteur privé passe de 60% à 77% entre 1995 et 2005. Après observation, on peut constater qu'environ la moitié des entreprises industrielles ont été créées après 1990, pour répondre au mouvement de libéralisation de l'économie et l'encouragement de l'investissement. Ainsi, la part des crédits distribués aux entreprises privées atteint 47% du total des crédits accordés essentiellement par des banques publiques.

Le secteur privé est très dynamique : en effet, en plus de la création de nouvelles entreprises, il tente de développer rapidement celles déjà existantes. On constate également un intérêt nouveau suscité chez les investisseurs étrangers par des secteurs non traditionnels : pour la première fois depuis 1990 il existe une croissance significative et une diversification de l'investissement direct extérieur. Ce nouvel intérêt provenant des pays étrangers fait de l'Algérie en 2004 le premier pays de destination des IDE de la région MEDA, principalement dans le secteur des hydrocarbures.

Depuis quelques années, le gouvernement approfondit la politique de restructuration notamment, dans le but de préparer et accompagner la libéralisation de l'économie. Ainsi, l'Algérie sera en mesure de répondre aux règles multilatérales de l'Organisation Mondiale du Commerce et aux contraintes de l'instauration graduelle d'une zone de libre-échange avec l'Union Européenne, dont l'accord, ratifié par l'Algérie et la totalité des pays membres de l'Union Européenne prévoit entre autres une baisse progressive des tarifs sur les produits industriels et des concessions mutuelles pour les échanges agricoles.

Ces dernières années, de nombreuses mesures ont été prises par les lois des finances afin d'améliorer le climat des investissements en Algérie et accroître son attractivité. Les charges fiscales des entreprises sont peu à peu diminuées et un cadre législatif nouveau permet de prendre des mesures d'incitation et de facilitation.

Des simulations indiquent que la croissance des exportations de pétrole et de gaz permettra d'assurer des recettes minimales de 15 milliards de dollars annuels, le prix du baril de brut étant aux alentours de 15 dollars, ce qui garantit la solvabilité.

Le marché algérien révèle un très grand dynamisme pour l'ensemble des produits industriels. Les besoins du marché, évalué à plusieurs milliards de dollars ne sont couverts que partiellement par la production nationale. Ainsi, la majeure partie des investissements industriels peut être rentabilisée grâce aux débouchés offerts par les capacités d'absorption de ce marché algérien.

On observe actuellement que le retour sur l'investissement par de nombreuses entreprises locales et étrangères est d'une rapidité exceptionnelle.

2.2 Cadre juridique de l'investissement

L'article 52 de la Constitution de 1995 consacre le droit de propriété. Ce droit fondamental a des implications sur la vie économique et sociale. Il est pris en charge dans de nombreux textes à caractère législatif ou réglementaire.

Le Code des investissements accorde aux étrangers les mêmes traitements que ceux accordés aux personnes d'origine algérienne, selon le principe de l'égalité. De la même façon, la sécurité et la stabilité juridiques sont assurées, ainsi que les garanties juridictionnelles et la liberté de transfert des capitaux investis et des bénéfices. L'investisseur national et l'investisseur étranger ont les mêmes droits et les mêmes obligations : il peut choisir ou non d'investir en partenariat. Sa décision n'entraînera aucune conséquence d'aucune sorte. Dans ce domaine, l'Algérie est actuellement aux normes des pays les plus avancés, excluant toute forme de discrimination entre nationaux et étrangers.

La liberté des prix et des salaires est également l'un des principes fondamentaux de la juridiction de l'investissement. Il existe un Conseil de la Concurrence chargé de veiller au bon fonctionnement des marchés et de réprimer les abus constatés concernant la concurrence.

Les libertés du commerce et d'investir sont également les bases du cadre juridique de l'investissement. Le Code du commerce ouvre l'activité économique de production de biens et de service à tout opérateur régulièrement inscrit au Registre du commerce. Le commerce extérieur est accessible à tous, sans restriction quantitative notamment. Quant à la liberté d'investir, « toute personne morale ou physique, publique ou privée, est libre d'investir, sans restriction, dans toute activité économique de production de biens ou services, ainsi que dans le cadre de l'attribution de concessions ou de licences ».

- Les réformes économiques

Il ne s'agit pas de privatiser les entreprises publiques, ni d'ouvrir de manière incontrôlée l'économie aux IDE (Investissements Directs Etrangers). Mais, la création des Fonds de participation ouvre au financement privé le capital des entreprises publiques, transformées en Entreprises Publiques Economiques (EPE). Le financement par augmentation du capital (émission de titres) est favorisé par rapport à une volonté de réduction du financement par endettement.

Les privatisations massives constituent un espoir pour certains. Le gouvernement leur lève provisoirement toute espérance en maintenant seulement entre les mains de l'Etat le contrôle de l'investissement étranger dans le pays. Il crée dans ce but les Fonds de Participation. Ces derniers agissent tous deux pour le compte de l'Etat. Son objectif est

principalement de remettre l'économie sur un sentier de croissance avant de l'ouvrir au capital étranger.

Mais la chute du mur de Berlin, la précipitation dans l'ultra libéralisme des économies de l'est vont bouleverser les réformes en cours. Dans ce contexte mouvementé (1989-1991), le pragmatisme l'emporte, et les réformes politiques prennent le pas sur les réformes économiques.

En garantissant la propriété privée, la Constitution de février 1989 commence par assurer le libre accès au marché et la libre circulation des capitaux à l'intérieur du pays. La distinction du point de vue juridique entre entreprises à capitaux privés et publics est abandonnée.

Les IDE sont sollicités ainsi que l'implantation des banques internationales en Algérie : capitaux, dividendes, revenus et rentes des entreprises et sociétés peuvent circuler librement. Des accords bilatéraux de protection des investissements sont signés. L'Algérie adhère à toutes les conventions internationales (GATT). Dès le début 1991, de nombreuses sociétés mixtes, concessionnaires, banques font le projet de s'implanter en Algérie.

Malheureusement, ce mouvement est interrompu par le gouvernement suivant, ainsi que l'instabilité politique et l'insécurité.

- **Le dispositif juridique interne**

Le dispositif juridique interne est principalement constitué de trois lois : le Code du Commerce, la loi sur la Monnaie, et le Code des investissements.

Actuellement, une réforme profonde du Code du Commerce est actuellement en cours dans le but de réorganiser les activités commerciales. Cette réforme révisera différentes lois concernant notamment le registre du commerce et l'encadrement de certaines professions nécessitant une réglementation particulière, ainsi que la protection de la santé, la sécurité des consommateurs. Mais cette réforme concernera également les formes juridiques des sociétés commerciales, l'élaboration d'un nouveau cadre pour les statuts de la Chambre de commerce et d'industrie. Le Code du Commerce, après la réforme, se chargera également de modifier les conditions d'établissement des commerçants étrangers et le droit applicable aux sociétés étrangères en Algérie dont le siège social est dans un autre pays, entre autres.

La loi sur la Monnaie et le Crédit entame le processus d'ouverture de l'économie algérienne. Elle a été promulguée en avril 1990 et ratifiée par le Parlement. Grâce à cette loi, la banque d'Algérie exerce mieux ses prérogatives notamment suite à la séparation entre le Conseil d'Administration et le Conseil de la Monnaie et du Crédit, mais aussi par l'élargissement des prérogatives de ce Conseil de la Monnaie en matière de politique

monétaire et de changes, de réglementation, et de supervision notamment. L'amendement de la loi sur la Monnaie et le Crédit, du 26 août 2003 établit un censorat chargé de suivre les activités de la Banque et renforce l'indépendance et les attributions de la Commission Bancaire avec la mise en place d'un secrétariat général pour suivre le déroulement des activités de supervision.

Le Code des Investissements, lui, a été promulgué par l'ordonnance du 20 août 2001. Il constitue le cadre juridique des investissements nationaux et étrangers en vue de la production de biens et services. L'investissement peut ainsi bénéficier de garanties spécifiques et d'avantages financiers, mais aussi douaniers et fiscaux. Tout investisseur non résident dispose du droit de transférer du capital investi et des revenus qui en découlent.

- **Conventions et accords internationaux**

Jusqu'aujourd'hui, l'Algérie a adhéré à la Convention pour la reconnaissance de l'exécution des sentences arbitrales étrangères adoptée par la Conférence des Nations Unies du 10 juin 1958, à New York. Elle a également approuvé la convention pour le règlement des différends intervenant entre les investissements d'un Etat et les ressortissants d'autres Etats, à Washington en 1965. Actuellement, se déroulent des négociations pour l'adhésion de l'Algérie à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

L'Algérie a signé, entre 1982 et 1999 de nombreux traités concernant les conventions fiscales avec la France, l'Italie, la Turquie, l'Union du Maghreb arabe, le Canada, le Mali, entre autres. L'Algérie a également signé et ratifié un certain nombre de conventions de sécurité sociale avec la France, la Belgique, la Roumanie et la Tunisie.

En mars 2005, le Parlement algérien ratifie un accord d'association avec l'Union Européenne. Elle rejoint ainsi les pays méditerranéens déjà liés avec l'Europe par un accord de ce type. Cet accord d'association est en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2005 et est à durée illimitée. Il concerne principalement trois domaines : politique, économique et social ou culturel. Ce nouvel accord stipule la mise en place d'une zone de libre échange dont il fixerait les conditions de la libéralisation progressive des échanges de biens, des services et des capitaux, ainsi que la réduction progressive des droits de douanes et des taxes.

Les droits appliqués aux importations de matières premières seront totalement supprimés dès l'entrée en vigueur de l'Accord. Quant aux droits appliqués aux semi-produits et équipements industriels, ils seront baissés progressivement jusqu'à être entièrement éliminés au bout de sept ans. Finalement, les droits appliqués aux autres produits seront diminués progressivement jusqu'à être totalement supprimés à la douzième année de l'entrée en vigueur de cet accord d'association avec l'Union Européenne.

La libre circulation des capitaux concernant les investissements directs en Algérie, ainsi que les paiements courants en monnaie librement convertibles, sont certaines des dispositions essentielles garanties par l'Accord. Il favorise également l'harmonisation du

droit de la propriété intellectuelle et des procédures de certification, et aménage le droit de concurrence en s'inspirant du droit communautaire.

L'application de cet accord donnera une impulsion mécanique aux échanges et à l'investissement mais elle ouvre aussi des perspectives nouvelles de partenariat pour la remise à niveau des entreprises algériennes. En ratifiant cet accord qui réalise la refonte du tarif douanier de l'Algérie ainsi que la libéralisation de son commerce, elle s'est engagée à participer activement à l'économie internationale. En effet, elle diversifiera rapidement ses activités économiques, soutenue par certaines entreprises étrangères.

2.3 Les investissements pétroliers

- Une nouvelle loi pour les hydrocarbures

Au début de l'année 2005, une nouvelle loi est adoptée par le Parlement algérien, dans le domaine des hydrocarbures. Cette loi stipule la séparation du rôle de l'Etat en tant que propriétaire du domaine minier de celui de l'opérateur économique qui est Sonatrach, entreprise qui reste pourtant publique, l'Etat est toujours propriétaire de Sonatrach. Cette loi nouvellement adoptée donne une impulsion significative aux investissements, en précisant les conditions d'ouverture de la prospection du domaine minier national, sous explore par rapport à la moyenne mondiale. Désormais les sociétés étrangères peuvent acquérir jusqu'à 70% des hydrocarbures qu'elles découvrent, ou même 100% si les 30% qui lui reviennent de droit n'intéressent pas Sonatrach.

L'Algérie est le premier exportateur méditerranéen d'énergie avec une production physique de 1,5 millions de barils/jour pour le brut. L'Algérie occupe le 3eme rang en Afrique parmi les pays producteurs de pétrole en Afrique et le 12eme dans le monde. Cependant le territoire algérien reste sous explore, avec 8 puits pour 10 000 mètres carrés contre une moyenne mondiale de 100 puits pour 10 000 mètres carrés. Près de 25 millions de dollars d'investissements sont prévus entre 2005 et 2010 pour réaliser de nouvelles découvertes et mettre en valeur celles qui existent. L'Algérie s'est engagée à réaliser des projets de grande ampleur vers l'Italie et l'Espagne, la construction d'un gazoduc du Nigeria vers l'Europe, ainsi que la création de complexes énergétiques et pétrochimiques avec l'implication de Sonatrach.

- Le groupe Sonatrach

Sonatrach est une société publique par actions créée en 1963. Depuis sa création, Sonatrach a investi environ 110 milliards de dollars dans les activités d'exploration, de production, de transport et de communication des hydrocarbures. Sonatrach est classée première société africaine, ainsi que 11eme firme pétrolière mondiale, avec un chiffre d'affaires de 33 milliards de dollars en 2004, et avoisinant les 45 milliards de dollars fin 2005. En 2004, Sonatrach a produit 85% de la production pétrolière nationale, soit plus de 220 millions de tonnes, seule ou en association.

Actuellement, Sonatrach est un groupe de dimensions planétaires intervenant parfois avec des firmes étrangères, dans de nombreux pays tels que les Etats-Unis, le Royaume-Uni et le Pérou parmi d'autres. Par le biais des accords signés entre l'Algérie et l'Union Européenne, Sonatrach a l'opportunité d'étendre ses activités sur le territoire européen, telles que la distribution de gaz, la production d'électricité ou la pétrochimie. Sonatrach est actuellement l'un des fournisseurs principaux de l'Europe en gaz naturel. Mais cette entreprise intervient également dans d'autres secteurs industriels : la génération électrique, les énergies nouvelles et renouvelables et le dessalement d'eau de mer. Selon les normes internationales, Sonatrach exerce tous ses métiers dans l'excellence non seulement en Algérie, mais aussi partout dans le monde où se présentent des opportunités. Le groupe compte élargir ses activités, après le Yémen et la Libye, au Niger et en Mauritanie, dans l'exploration, dans le domaine du pétrole et du gaz. Mais Sonatrach compte également développer ses activités dans la liquéfaction et la commercialisation du gaz en Asie, ayant déjà de nombreux contrats avec des sociétés étrangères à ce niveau-là.

- **La pétrochimie**

Des investissements s'élevant à près de huit milliards de dollars seront accordés aux projets pétrochimiques, dont trois milliards de dollars pour une raffinerie dans le centre du pays. Les autres projets, dont certains réalisés par Sonatrach, en partenariat avec BASF notamment, concernent la création de complexes comme celui de Skikda, intégré de craquage catalytique de fuel, ou celui de Arzew, pour la production du polypropylène, similaire à celui de Tarragone en Espagne. Un de ces projets concerne un complexe de méthanol d'une capacité d'un million de tonnes par an destiné totalement à l'exportation. Il sera implanté Arzew ou bien dans l'un des deux nouveaux pôles industriels que Sonatrach prévoit de créer à Beni Saf (Wilaya de Temouchent) ou des Issers (Wilaya des Boumerdès).

2.4 - L'économie algérienne s'ouvre aux IDE

Le gouvernement qui succède à celui des réformateurs se retrouve dans une situation de cessation de paiement qui l'amène à négocier un programme d'aménagement structurel avec le Fond Monétaire International (FMI).

Le service de la dette et la baisse des revenus pétroliers sont tels que des mesures internationales s'avèrent indispensables. L'Algérie s'installe dans une conjoncture économique défavorable.

Contraint par la situation financière, le gouvernement GHOZALI promulgue une loi sur les ventes d'actifs dans les hydrocarbures. L'objectif poursuivi est bien la dynamisation du secteur, puis par effet d'entraînement, la relance des activités de service et équipements.

La prospection pétrolière est ainsi ouverte aux IDE. En revanche, seul le partenariat est envisagé dans la production et la commercialisation, en échange d'un droit d'entrée immédiat.

Cet appel d'air des IDE renforce à nouveau la primauté du secteur des hydrocarbures sur le reste de l'économie.

C'est pourquoi, en 1993 un nouveau code des investissements est promulgué, aligné sur les autres codes de la région, et franchement favorable aux IDE dans tous les secteurs d'activité.

La définition de l'investissement vise aussi bien les capitaux étrangers que locaux indifféremment. Le code garantit l'égalité de traitement entre les personnes physiques et morales étrangères et domestiques.

Un organisme de promotion et d'accueil des investissements privés étrangers est créé : l'Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi des Investissements (APSI).

Les difficultés administratives sont simplifiées, les incitations fiscales et douanières avantageuses. Enfin les charges fiscales sont stabilisées sur une vingtaine d'années.

Deux secteurs se voient toujours réservés à l'Etat : les hydrocarbures et le gaz, pour lesquels le partenariat est privilégié. De nombreuses sociétés étrangères s'associent avec SONATRACH dans la prospection. Les investissements demeurent néanmoins limités.

La contrainte du PAS et du remboursement de la dette ont longtemps constitué un frein pour des investissements conséquents malgré le taille non négligeable du marché algérien et l'importance de la demande pour un grand nombre de produit.

L'Algérie se place nettement en retrait par rapport à ses voisins immédiats. La situation intérieure, et les préoccupations sécuritaires insatisfaites des bailleurs de fonds, mais aussi la perspective du libre-échange et de la concurrence consécutive au démantèlement tarifaire s'avère pour l'heure dissuasive.

Consciente de ce que les IDE constituent le seul remède efficace au manque de ressources financières qui l'accable depuis plusieurs années, l'Algérie attend donc la nouvelle manne venant couronner une marche forcée vers la libéralisation de son économie.

Le gouvernement doit encore redoubler d'efforts, car avec des recettes à l'exportation dépassant 22 milliards de \$, il se doit réussir. La persistance d'un tarif du baril de pétrole élevé (supérieur ou égal à 25\$), l'augmentation des réserves de change, et le passage du service de la dette de 40% à 22% fin 2001 sont autant de signes positifs à l'attention des investisseurs étrangers éventuels.

2.5 – Les opportunités du marché algérien

Les grands paris de l'année 2001 résident dans la concrétisation du programme de privatisation déjà annoncé et dans un attrait plus significatif des investissements aussi bien locaux qu'étrangers. BOUTEFLIKA et son équipe comptent en effet sur les privatisations prévues, en particulier dans le secteur bancaire pour attirer les IDE dont l'ALGERIE a besoin (voir annexe 1).

Deux établissements financiers sont plus particulièrement visés : il s'agit du CPA (Crédit populaire d'Algérie) et de la CAAR (Caisse d'assurance et de réassurance d'Algérie). En la matière l'Italie se positionne.

Français et Espagnols restent en revanche toujours intéressés par les autres secteurs parmi lesquels figurent bien entendu le secteur des hydrocarbures, les télécommunications et Air Algérie.

Les compagnies de pétrole ont été averties du potentiel de Sonatrach. Les vieilles compagnies géantes et étrangères investissent fortement en pétrole.

Le manque de communication avec le reste du monde a été le problème de l'Algérie, indique Abdelmadjid Attar, Président et cadre supérieur de géant Sonatrach d'huile d'état.

La « communication était très pauvre pendant les sept années parce que nous avons été très préoccupés par la situation interne en Algérie. » Avant 1990 l'Algérie a eu de bonnes relations avec le reste du monde, notamment dans les affaires, la culture, les industries, en politique, dans les relations d'éducation. Ces relations s'étendent jusqu'aux Etats-Unis, en Europe, au Japon, en Chine et vers beaucoup d'autres pays. Mais, pendant les six dernières années certains problèmes internes ont intervenu et l'Algérie s'est en quelque sorte retirée du monde.

Il est vrai qu'actuellement la situation nationale a changé du tout au tout. La mentalité du peuple même a changé. Il s'est rendu compte des risques, pas pour l'individu, mais pour le pays, de ce qui est en jeu. Ainsi, tout ce qui est massacres, bombardements, actes terroristes a largement diminué.

L'Algérie est engagée dans un processus d'ouverture. La situation interne s'est stabilisée. La sécurité s'est améliorée d'une manière extraordinaire. L'économie du pays, malgré les problèmes rencontrés est meilleure que dans la majorité des pays africains. Le niveau de vie est également meilleur, et de loin.

En outre, les Algériens se sont renseignés sur la démocratie. C'est le seul pays dans le monde arabe où le peuple est allé aux scrutins régulièrement pendant les 10 dernières années. La démocratie fait de grandes étapes en Algérie depuis 1997.

L'Algérie a de vastes ressources. En effet, elle peut employer plus de 30 millions de personnes. Il est possible de les satisfaire en leur offrant du travail avec un salaire raisonnable. Il existe des réserves d'hydrocarbure pour 40 ans au minimum, et cela même si aucune découverte récente n'est effectuée.

L'Algérie est optimiste. Ses ressources d'extraction étant extraordinaires. Il y a plus de 2.5 milliards de tonnes de réserves de sel. Son usage est très important dans l'industrie pétrochimique. Il existe également environ 1.5 milliard de tonnes de phosphates en Algérie.

Le marché algérien constitue également une opportunité du fait de la potentialité offerte par le développement de son tourisme, avec environ 1200 kilomètres de côtes.

Les fonctionnaires algériens voient également le potentiel dans le développement du secteur des produits pétrochimiques.

Pendant quelques années, Sonatrach a été enlevé du produit pétrochimique et entretient des activités et seulement a été impliqué dans la recherche, la production, le transport et la commercialisation ; cependant une nouvelle réorganisation a apporté tous raffinage et activités pétrochimiques de nouveau dans Sonatrach.

Aujourd'hui nous sommes les acteurs principaux. En produits pétrochimiques il n'y avait pratiquement rien en Algérie et aujourd'hui nous essayons de remettre en marche cette activité. Particulièrement dans l'association parce que ceci a besoin des centaines de millions de dollars.

Nous essayons d'intéresser des associés en expliquant nos plans, les invitant à venir en Algérie.

« Les compagnies américaines ont fait d'énormes découvertes. En 10 années à venir elles vont probablement atteindre 400 à 500 mille barils par jour. Quarante pour cent de la production algérienne seront produits dans l'association avec les compagnies américaines.

Un défi est d'obtenir plus de financement des institutions financières américaines.

« À court terme nous avons trouvé le financement pour toute fourniture que nous importons des USA mais seulement sur trois ans. Nous demandons Eximbank d'ouvrir des équipements à long terme de sorte que nous allions avoir des possibilités pour investir plus dans le secteur d'hydrocarbure.

« Chaque dollar dépensé en Algérie aidera à créer l'emploi ici et à maintenir un autre travail aux Etats-Unis particulièrement dans le secteur technologique. » Ce lien entre les travaux américains et algériens serait plus fort avec des vols plus directs.

« Nous avons essayé d'apporter des vols directs aux états il y a une année, avec des lignes aériennes continentales, offrant de contribuer - même allant autant qu'offrant financer les

vols de Houston à Hassi Massaoud complètement dans le commencement. Il y a beaucoup d'américains qui travaillent ici qui vont en arrière chaque mois ou pendant six semaines. Maintenant ils doivent retourner par l'Europe. Ils ont dit qu'il y avait problème de sécurité, a dit Attar.

Cependant, il n'y a aucun problème de sécurité dans Hassi Massaoud. « En fait, il est plus sûr là qu'à Houston ou à Washington. Mais nous continuons et peut-être il y aura une possibilité pour ouvrir ceci d'interligne dans l'association avec des lignes aériennes algériennes ou des lignes aériennes continentales. »

Attar a confirmé que Sonatrach essaye également de soutenir l'Algérie intérieure et extérieure de communication.

« Nous avons récemment commandité la publication d'un livre sur l'histoire antique de l'Algérie, une histoire de 5000 ans, en français. Nous commanditons également la publication en anglais.

Sonatrach, bien que ce soit une compagnie de pétrole, et étant une compagnie d'état elle essaie de participer dans la diffusion d'une image aussi vraie de l'Algérie. Nous avons tenu un grand nombre de conférences pour l'industrie de pétrole pendant les dernières années. Chaque fois que nous essayons de présenter l'Algérie dans un général mode. Ce qui est le pays, ce qui est son histoire, religion, économie, culture, population ? »

Sonatrach commande également une base, Sonatrach Tassili. L'objet de cette base est de favoriser les aspects culturels de la vie algérienne, du travail spécifiquement archéologique - travail de recherche sur la conservation de l'environnement et de l'héritage et de présenter une nouvelle image de l'Algérie au reste du monde.

Certaines des plus grandes découvertes d'hydrocarbure en 15 dernières années ont été fabriquées en Algérie, qui a d'énormes stocks de pétrole et de gaz.

« Le futur de l'industrie de pétrole et de gaz est très lumineux dans ce pays, » dit le ministre de l'énergie et extrait Youcef Yousfi.

« Nous sommes justes explorant moins qu'un quart du total de potentiel. Les découvertes faites permettront au pays d'augmenter ses réservations considérablement et d'augmenter la capacité de production de pétrole de presque 50 pour cent en prochaines années.

« L'intensification de l'exploration de toutes régions, en particulier dans l'ouest du sud, dans la partie nord du pays et en mer donnera d'autres découvertes et contribuera à augmenter nos réservations normales. C'est le côté ascendant.

« Pour ce qui concerne le raffinage et les industries pétrochimiques, nous travaillons pour augmenter et développer cette industrie dans l'association avec les plus grandes compagnies. Nous avons établi les contacts préliminaires avec ces compagnies et nous pensons que ceci mènera à des conclusions positives au début de l'année suivante. »

Le statut législatif de l'industrie pétrolière avait été changé en 1986 et encore en 1991 et les résultats étaient venus de ceci. Présentant ses observations sur des suggestions que l'Algérie serrait vers le haut sur des contrats d'huile, le ministre a ajouté : « La loi n'a pas changé. Les textes sont toujours là. Il est sûr que les compagnies qui sont très difficiles dans leurs négociations défendent leurs intérêts. Nous continuerons notre même politique des associations encourageantes, » ajoute le ministre.

« Le prix d'huile nous a inquiétés et nous intéresse toujours mais je pense que nous sortons de la crise peu par peu. Nous espérons que les négociations qui sont en cours la construction d'autres raffineries et nous allons continuer nos efforts pour créer l'emploi. »

Bien que le capital privé ait été permis dans beaucoup de parties de l'industrie de pétrole et des associations activement étaient cherchées, Sonatrach ne sera pas privatisé. « Cependant, le futur du pays se situe en développant d'autres ressources que l'huile, » a commenté le ministre.

« Nous devons développer les immenses possibilités agriculture et à moi qui est potentiellement plus grande que le pétrole. Alors nous devons développer les possibilités d'industrie, qui sont énormes.

« Les compagnies américaines étaient parmi les premières à créer une association d'exploration avec Sonatrach au moins il y a au moins dix ans et elles étaient très réussies parce qu'elles ont apporté l'expertise et l'expérience. Elles continuent à être intéressées par le potentiel de ce pays.

« Nous espérons qu'elles seront également intéressées par l'industrie pétrochimique. »

Les compagnies françaises sont moins de présentes dans l'industrie de pétrole, mais « chaque compagnie de pétrole a sa propre politique et vision..

L'Algérie a pu résoudre tous les problèmes qu'elle rencontre, c'est donc un pays qui a beaucoup de potentiel.

« Exploitation, agriculture, industrie, tourisme. Ce sont le genre de ressources que nous avons aussi bien que les ressources humaines, qui sont très importantes. Nous avons un bon nombre de gens habiles. Il y a eu beaucoup de progrès depuis notre indépendance.

En 1962, nous avons eu à peu près 1.500 étudiants à niveau élevé. Maintenant nous avons 35 universités et instituts, leurs effectifs est de 500 000 étudiants. Nous avons la volonté de réussir dans cette direction (8).

Chapitre 3 : Les difficultés posées par l'investissement dans le pétrole algérien

Cette partie quant à elle, abordera différentes difficultés, liées à la sécurité ou à l'environnement par exemple, ou encore, certains problèmes économiques, juridiques ou techniques, que les investisseurs doivent surmonter pour une réussite de leurs investissements. Elle comporte également un effort de réflexion personnelle, tentant de trouver des solutions dans le but d'une amélioration des conditions d'investissement.

3.1 Problèmes économiques et financiers

La France est un pays que Bouteflika a cité nommément comme exemple pour dire crûment la faiblesse de ses engagements effectifs dans la relance de l'économie algérienne. Le président Bouteflika est gêné aux entournures, et il le signifie aux autorités françaises. "La France et d'autres pays européens préfèrent se tourner vers les pays de l'Est", assène Abdelaziz Bouteflika. Il en est d'autant plus déçu que les Européens n'ont même pas pris en considération la "solidarité géographique" qui aurait pu, d'après lui, dicter un rapprochement économique entre les deux rives. C'est là la substance du constat établi par le chef de l'État après six années de pouvoir, ponctuées par une intense activité diplomatique et une présence quasi permanente dans les grands rendez-vous économiques, sociaux et politiques de la planète.

En l'occurrence, le terrain économique algérien demeure en jachère, en dépit d'une opération titanesque de charme, de réaménagements législatifs, mais surtout d'une nette amélioration de la situation sécuritaire. Ni les satisfecit des institutions financières internationales, ni les bons points des organismes de garantie des crédits à l'exportation, notamment la Coface, n'ont induit une plus-value en terme d'investissements concrets. Le chassé-croisé des hommes d'affaires de différentes nationalités qui se succèdent à Alger n'aboutit pratiquement qu'à peu de chose. Cette approche velléitaire est valable également pour les Américains. Et à ce propos, le président de la République rejette les leçons de démocratie américaines contenues dans le fameux GMO (Grand Moyen-Orient) alors que ce pays ne fait rien pour aider les pays arabes économiquement. "Il n'y a pas de grand et petit Moyen-Orient, il n'y en a qu'un seul", tranche sèchement Bouteflika et d'ajouter : "Nous n'avons pas besoin d'un GMO.

En revanche, s'ils veulent aider ces pays dans les réformes économiques, ils seront les bienvenus !" Sans les nommer, le chef de l'État parle évidemment des États-unis, auteurs de cette initiative visant à modeler à leur guise le Moyen-Orient. Là aussi, c'est sans doute la première fois que Bouteflika critique ce projet américain qui élude la dimension économique des réformes. En tout état de cause, en mettant dans le même sac Américains et Européens, le président plaide pour une coopération et une solidarité entre les Arabes pour faire face aux enjeux économiques. Ayant visiblement fait son deuil quant à l'engagement effectif des investisseurs occidentaux, Bouteflika fait un appel du pied aux hommes d'affaires arabes pour venir s'installer en Algérie. Cette déclaration

intervient, en effet, à la veille de l'arrivée aujourd'hui d'une délégation, encore une autre, de la Commission européenne, destinée, semble-t-il, à expliquer "la nouvelle vision de l'Europe" et "lever les malentendus". Mais la réalité est que les rapports économiques entre l'Algérie et le monde occidental s'apparentent à un malentendu historique, en ce sens que les décideurs économiques et politiques algériens ont pris les vagues promesses étrangères d'investissement pour argent comptant (15).

La problématique est plus globale avec une demande énergétique mondiale qui va continuer à augmenter au cours des prochaines décennies (notamment sous l'effet des besoins croissants des pays en voie de développement) , avec un pétrole qui restera la principale source d'énergie de la planète (et dont la croissance est liée au développement des transports) et des réponses sociétales ou industrielles qui restent très fortement marquées par l'inertie relative des systèmes énergétiques. Comme en 1973, le problème des réserves de pétrole et de gaz revient au coeur des interrogations. Nous verrons que c'est un problème réel mais qui ne se pose qu'à long terme., la question résidant d'avantage aujourd'hui dans la conjonction d'avoir à satisfaire les besoins pétroliers futurs mondiaux avec des réserves concentrés dans un nombre très limité de pays dont la stabilité politique n'est pas assurée.

André Giraud, ministre de l'industrie de 1978 à 1981, puis ministre de la défense de 1986 à 1988 qualifiait le pétrole de « matière première à forte valeur militaire et diplomatique, dans une moindre mesure fiscale et accessoirement énergétique ».

Dans un premier temps, Jean-Jacques Lacour dresse un panorama de l'évolution 2000-2030 de la scène énergétique mondiale, puis donne quelques éléments d'appréciation sur les réserves mondiales et de réflexion sur le "Peak Oil". Enfin, il procède à l'analyse des défis géopolitiques liés aux hydrocarbures. Le principal défi géopolitique du pétrole tient au fait que les réserves sont concentrées dans un petit nombre de pays et notamment au Moyen-Orient, dont la stabilité politique n'est pas garantie. En effet, l'histoire de ces trente dernières années montre que les chocs pétroliers ont toujours coïncidé avec la conjonction d'une tension des approvisionnements et d'une crise politique grave au Moyen-Orient.

L'entreprise privée algérienne dans la quasi-totalité des cas, et ce, depuis le premier code des investissements privés de 1967, en passant par la Loi de 1988 relative à l'orientation des investissements économiques privés nationaux et l'ordonnance de 2001 relative au développement de l'investissement, a bénéficié de crédits bancaires directs et/ou indirects destinés au financement de ses moyens de production et de son exploitation.

Ceci pour rappeler que l'investissement a toujours été au centre des préoccupations des banques tant il constitue un vecteur important de la croissance et de la création de richesses.

Il est vrai, cependant que l'implication des banques dans le financement des investissements et des PME en général a été longtemps très timide et ce, compte tenu des limites et des contraintes structurelles qui ont caractérisé, jusqu'au début des années 90 les banques publiques. Parmi ces contraintes nous citerons notamment :

- le déficit chronique de trésorerie des banques du fait du poids des créances non performantes des entreprises publiques;
- les taux d'intérêts élevés jusqu'à 23% en 1995 pour les crédits d'exploitation et 18,50% pour les crédits d'investissement;
- l'absence d'institutions spécialisées dans l'allocation des ressources à long terme;
- l'encadrement du crédit à travers l'institution des règles prudentielles (LMC de 1990).

Cependant, à partir du deuxième semestre de l'exercice 2001 et sous la conjonction de plusieurs facteurs, le système bancaire algérien vit une situation tout à fait inédite.

Ainsi, sous l'effet conjugué de :

- l'assainissement du portefeuille des banques et leur recapitalisation ;
- la stabilisation et l'amélioration du cadre macro-économique et des finances publiques;
- la diminution sensible du taux d'allocation des ressources consécutive aux baisses successives du taux de réescompte de la Banque d'Algérie (celui-ci est passé de 15% en 1995 à 5,50% en 2002/2003) ;
- la gestion active des engagements bancaires et le maintien du niveau de collecte des ressources ;

Les banques et le marché monétaire dans sa globalité se sont retrouvés dans une situation de trésorerie excédentaire, voire en surliquidité et par conséquent plus disponibles à accompagner le financement de l'économie grâce aux nouvelles capacités financières dégagées.

D'abord, il faut souligner que cette situation a amené les banques à baisser les taux débiteurs dans des propositions importantes, les ramenant à des taux variant entre 6,5% à 7% pour l'investissement, c'est-à-dire des taux qui avoisinent ceux pratiqués dans les pays développés et plus avantageux que ceux pratiqués par nos voisins maghrébins (alors qu'ils étaient à +18% en 1995, 15% et 13% en 1997, 10% en 1998, 8,50% en 2000 et 8% en 2001).

Ainsi, dans la situation actuelle, et sous l'effet conjugué des assainissements financiers des banques et de la conjoncture monétaire, les deux contraintes majeures que sont:

- l'insuffisance des ressources;
- les taux d'intérêt élevés, et qui limitaient l'accès aux crédits bancaires ont pratiquement été levés.

En d'autres termes, les problèmes ou contraintes qui subsistent encore, qui sont réels et qu'on ne peut occulter, ne peuvent être entièrement imputés à la responsabilité des banques, tant ils relèvent des insuffisances aussi bien de celles-ci que des entreprises

elles-mêmes ou de leur l'environnement commun. Ces problèmes peuvent s'expliquer également par d'autres raisons. Les plus importantes étant :

1- Les problèmes nés du fait de la Banque

D'une façon générale, les délais de traitement des dossiers de crédit ont toujours constitué un des griefs essentiels retenus par la clientèle à l'encontre des banques. Cependant, là aussi, la responsabilité de cette situation est à notre avis partagée. Au niveau des banques, il est vrai que les capacités de traitement sont souvent limitées par l'insuffisance, voire l'absence de personnels qualifiés en matière d'appréciation et d'évaluation des risques au niveau de nos agences particulièrement de l'intérieur.

Ce qui évidemment ne permet pas un niveau de décentralisation et de délégation de crédit plus important.

Ce problème qui se pose bien sûr différemment au niveau de chaque banque selon ses capacités et son organisation est parfois pris en charge à travers un Plan d'Action Institutionnel et de mise à niveau élaboré et dont plusieurs chantiers sont menés en relation avec une assistance externe.

L'exemple de la formation peut être cité. C'est là une action permanente à laquelle les banques publiques, accordent un intérêt capital tant elle conditionne grandement la décision de décentralisation de la délégation de pouvoirs de crédit au niveau local et régional.

Parmi les autres causes qui influent négativement sur les délais de traitement des dossiers de crédit, il faut citer aussi, d'une manière non exhaustive:

- la non fiabilité de la documentation comptable, financière et technique;
- l'exagération des expertises concernant les biens apportés ou donnés en garantie, qui nécessitent souvent des contres expertises et des visites sur sites;
- la nature du projet et son montage financier.

2- Les problèmes nés du fait de l'entreprise

En premier lieu, il faut dire que les conditions d'accès au financement bancaire ne sont pas toujours respectées. Le financement bancaire de l'investissement obéit à des règles universelles. Il ne peut être accordé que sur la base d'un dossier dont l'étude consiste à vérifier et à confirmer, à travers un examen et une analyse critique, la rentabilité du projet et la remboursabilité des crédits à mettre éventuellement en place.

C'est là le critère essentiel dans la décision d'octroi ou non du crédit. Cependant, dans son analyse critique du risque bancaire, la banque est souvent confortée aux problèmes ci-après:

- l'insuffisance des fonds propres des promoteurs (la structure financière du projet ne reprend pas souvent la part d'autofinancement suffisante à mobiliser au préalable par les promoteurs) ;

- l'analyse économique et financière qui ne permet pas de mesurer suffisamment l'aptitude du projet à s'adapter au marché. Cette analyse du marché est primordiale dans la mesure où les entreprises évoluent maintenant dans un environnement concurrentiel et générateur de menaces;
- l'insuffisance de la rentabilité financière du projet et de son aptitude à assurer le service de la dette (principal et intérêt) et un rendement aux capitaux engagés;
- l'absence ou l'insuffisance de garanties que l'usage et la réglementation imposent aux banques de recueillir;
- la compétence et/ou la qualification professionnelle du promoteur souvent non justifiées;
- le secteur d'activité n'est pas parfois en rapport avec la politique commerciale de la banque;
- le manque d'innovation ou d'originalité en matière de choix de projets (suivisme de l'investisseur: cas des minoteries - semouleries) ;
- le facteur humain (élément immatériel) qui porte sur l'honorabilité, la moralité, le sérieux et le comportement exemplaire en affaires des promoteurs est également un critère essentiel dans la décision d'octroi de crédit.

Il faut rappeler que la pratique universelle fait que la banque exige, également, pour accorder son crédit, un autofinancement de la part de l'investisseur, représentant au moins 30% du montant de l'investissement.

Cette insuffisance résulte souvent du caractère familial des PME créées en la forme juridique de SARL souvent avec un capital social dérisoire se situant dans la fourchette 100 à 500 000 DA.

Le crédit d'investissement étant un pari sur l'avenir, il s'y rattache inévitablement un risque de non remboursement qui pourrait être la résultante de plusieurs risques que le banquier se doit d'évaluer et d'appréhender lors de l'examen du dossier de crédit, mais qui sont souvent imprévisibles.

C'est pourquoi, et sans être le critère essentiel de la décision d'octroi de crédit, la prise de garantie est indispensable particulièrement en matière de crédit d'investissement.

Elle est nécessaire, de par l'usage et la réglementation prudentielle en vigueur et parce qu'elle permet aussi d'exercer sur le débiteur une action psychologique qui le conduit au respect scrupuleux de ses engagements et à croire encore davantage en son propre projet.

La compréhension de la difficulté de l'accès des entreprises au crédit bancaire réside aussi dans l'absence ou l'insuffisance de la culture du crédit chez la clientèle des banques.

En effet, certaines opérateurs évoquent le risque bancaire en qualifiant les banques commerciales algériennes tantôt de "timorées", tantôt de "frileuses", voire incapables de prendre des risques pour accompagner les investissements.

A cet égard, il est extrêmement important de se convaincre aujourd'hui que la banque publique ou privée est une entreprise commerciale qui opère sur un secteur de l'économie nationale d'une extrême sensibilité et dont l'aiguillon principal est la rentabilité financière.

L'une des raisons d'être de la banque est de faire du crédit, bien sûr, et en premier lieu en direction des entreprises... et maintenant des particuliers également (crédit à la consommation, crédit immobilier). Donc, et au risque de se saborder elle-même, la banque ne peut pas avoir une mauvaise volonté à faire du crédit.

A l'évidence, son soutien va aux entreprises qui ont un marché, c'est-à-dire, celles qui sont viables, rentables et capables de soutenir une compétition commerciale, étant donné que la banque opère désormais dans un nouvel espace bancaire durement concurrentiel.

En d'autres termes, la banque commerciale qui n'est ni une compagnie d'assurance, ni un "Mont de Piété", a besoin, pour accorder son concours, d'être convaincue, à l'appui d'un dossier, que le crédit qu'elle va octroyer est sain et parfaitement causé, c'est-à-dire, que le crédit accordé, qui a ses limites aussi, doit financer une activité économique ou un projet d'investissement dont la bancabilité s'apprécie à travers les éléments essentiels que nous venons d'évoquer (bancabilité, rentabilité, remboursabilité).

Le financement des entreprises algériennes ne peut continuer à se faire par endettement bancaire. Le crédit bancaire ayant des limites qui sont fixées à travers, entre autres les ratios de solvabilité, de liquidité et de division des risques, il est clair que les banques algériennes ne pourront supporter seules, indéfiniment tout le poids du financement des entreprises.

A l'évidence, la solution réside en :

1- la création d'institutions spécialisées dans le financement du haut du bilan (Banques d'investissement, Sociétés de capital risque...). Il existe en Algérie une seule société de capital risque, la FINALEP, qui se trouve actuellement, malheureusement, limitée par une insuffisance de fonds propres. D'autres part, elle souffre également d'une double contrainte:

- l'absence d'un cadre juridique spécifique à cette activité;
- l'absence d'un régime fiscal spécifique qui puisse lui éviter, un double imposition de son activité.

2- La création d'autres sociétés de leasing.

3- le développement de la Bourse des valeurs, c'est-à-dire l'introduction en Bourse d'autres entreprises, soit par l'ouverture de leur capital social soit par l'émission d'emprunts obligataires pour le financement de leur développement.

- Propositions de solutions :

Nous proposons, pour tenter de remédier à ces problèmes économiques et financiers, les solutions suivantes :

- 1- La communauté européenne, et notamment la France, a pour devoir d'être solidaire avec l'Algérie, sur le plan financier, pour que celle-ci puisse surmonter ses problèmes et donner un nouveau rythme à son économie.
- 2- Les pays occidentaux, dont la France, doivent aider l'Algérie à former le personnel algérien, dans les banques, dans le domaine de l'évaluation des risques et son appréciation. Cela réduira les risques de problèmes concernant les investissements au niveau de la banque. En effet, cela leur permettra de maintenir leurs intérêts de façon durable.
- 3- L'Algérie doit, quant à elle, planifier ses propres besoins, en matière de formations, et dans le domaine concerné, au niveau des investissements.

3.2 Difficultés liées à la sécurité des investisseurs

En 2000, 18 pays ont connu des troubles graves mettant en danger la sécurité. La guerre ou l'agitation civile (y compris 5 attaques à la bombe) ont sévi dans 10 pays et nous avons dû évacuer notre personnel dans 4 d'entre eux. Des salariés ont été kidnappés dans 1 pays et dans au moins 11 pays il s'est produit des meurtres, des fusillades et/ou des vols à main armée à l'endroit même ou à proximité des stations-service.

Les problèmes de sécurité, qui prennent des formes multiples, sont une grande préoccupation pour les entreprises multinationales. Celles-ci découvrent bien souvent qu'elles sont incapables de maintenir leurs opérations à l'écart des conflits qui sévissent dans le voisinage immédiat. Tel est particulièrement le cas des industries extractives dont les entreprises ont été impliquées (directement ou indirectement) dans des épisodes de conflit dont la gravité allait de la petite escarmouche à la véritable guerre civile.

Deux raisons expliquent pourquoi les entreprises se trouvent impliquées dans de telles situations.

Premièrement, elles doivent protéger leurs biens et leur personnel. Assurer cette protection est partout difficile mais ce l'est plus encore quand la société environnante est en proie à des conflits et que le gouvernement et ses rivaux sont violents. Deuxièmement, les relations avec les populations locales peuvent se détériorer à la suite de programmes de réinstallation ou à cause de facteurs externes (par exemple, pollution de l'eau, destruction de territoires de chasse ou de pêche).

La plupart des pays autorisent, dans des circonstances qui varient et à des degrés divers, le recours à la force en vue d'assurer la protection des biens. S'acquitter convenablement de cette fonction est l'un des plus graves problèmes de responsabilité qu'une entreprise est tenue de résoudre. En règle générale, le recours à la force en vue de protéger les biens est étroitement surveillé par les pouvoirs publics. L'une des principales difficultés pour les entreprises multinationales opérant dans des pays mal gouvernés

consiste à maîtriser cette fonction suffisamment bien pour ne pas se trouver elles mêmes impliquées dans des violations des droits de l'homme.

Les entreprises multinationales ayant leur siège dans un pays de l'OCDE peuvent se trouver elles-mêmes en conflit avec les populations locales lorsque leurs opérations chassent la population de ses terres ou sont à l'origine de bouleversements sociaux et économiques. Les projets d'investissement qui aboutissent à déplacer des populations contre leur gré peuvent faire naître de graves problèmes économiques, sociaux et environnementaux : les systèmes de production sont démantelés ; des biens de production et des sources de revenu disparaissent ; les populations sont réinstallées dans des lieux où leurs savoirs productifs peuvent être moins utiles et la concurrence pour les ressources plus aiguë ; les structures communautaires et les réseaux sociaux sont affaiblis, les groupes de parenté dispersés et l'identité culturelle, les pouvoirs traditionnels et le potentiel d'assistance mutuelle amoindris.

Le système budgétaire ne permet parfois pas de s'assurer le soutien de la population locale à un projet d'investissement (spécialement s'il est source de perturbations). Pour y parvenir, certains pays de l'OCDE producteurs de pétrole (comme le Canada et les Etats-Unis) utilisent un moyen qui consiste à autoriser les pouvoirs publics des provinces ou des Etats fédérés à conserver une part importante des recettes publiques provenant des activités pétrolières. Les entreprises du secteur des industries extractives reconnaissent que le mauvais partage des recettes avec les collectivités locales peut leur poser d'importants problèmes et elles ont parfois cherché à faire modifier les systèmes de partage des recettes.

Le projet Yadana, concernant l'exploitation de gisements de gaz naturel offshore et la construction d'un gazoduc traversant une région écartée du sud-est du Myanmar pour aboutir en Thaïlande illustre quelques-uns de ces problèmes. Suivant une pratique courante dans les industries extractives, l'armée a été chargée d'assurer la sécurité du projet. On affirme que de graves actes de violence ont été commis par l'armée dans le cadre des mesures prises pour assurer la sécurité et du déplacement des villages se trouvant sur le parcours du gazoduc et que les participants au projet en partagent la responsabilité. Les participants au projet rejettent ces allégations. Il n'est pas dans notre propos de déterminer la validité de l'une ou l'autre de ces allégations, certaines d'entre elles étant au coeur d'affaires judiciaires. La question de savoir comment les entreprises gèrent leurs relations avec les forces de sécurité au service de régimes violents ou répressifs est complexe.

Il convient de souligner que les violations des droits de l'homme qui pourraient s'être produites dans le voisinage du projet gazier de Yadana ne constituent pas une première. Des problèmes analogues ont surgi sur des chantiers d'exploitation pétrolière et gazière en Colombie, au Congo-Brazzaville, en Indonésie, au Nigeria et au Soudan. Un rapport financé par l'industrie minière cite des problèmes semblables dans son secteur (Pye-Smith et Lee, 2001).

- **Propositions de solutions :**

On peut penser, que pour tenter de remédier à ces problèmes de sécurité et à ces troubles graves, il faudrait mettre en place un plus grand nombre de personnes chargées de la sécurité, même si cela peut être difficile, notamment par le manque de moyens mis en œuvre.

Les entreprises et les pays d'origine et d'accueil devraient surtout définir des principes et des concepts de nature à permettre une gestion convenable de la sécurité.

Nous proposons aussi que la population participe à la sécurité et à la protection des installations liées aux investissements du pétrole en Algérie. Cela peut se faire par une campagne d'information faite par les différents services de l'état pour faire comprendre les citoyens que ces investissements doivent servir à la population par emboucher des milliers de gens jeunes en leur accordant des postes d'ingénieurs ainsi que des techniciens et autres. Donc, c'est une question de monter la conscience chez la population qui doit être réalisée par collaboration entre l'administration et les citoyens de la région concernée par les investissements.

3.3 Complications dues à l'environnement

Le problème du foncier industriel est un problème d'acuité pour l'investisseur qui, souvent, ne dispose pas d'un acte de propriété authentique, et pour le banquier qui, en contrepartie du crédit qu'il consent, exige maintenant, pour être en phase avec la réglementation prudentielle en vigueur, une hypothèque en la forme authentique qui n'est réalisable qu'à l'appui d'un tel acte de propriété.

Or, actuellement encore, le recueil de l'hypothèque sur le terrain d'assiette et les constructions qui constituent la sûreté réelle la plus appropriée au crédit d'investissement, continue de poser problème du fait de l'absence de titre de propriété, que ce soit pour les terrains acquis auprès d'organismes publics ou pour ceux censés appartenir aux promoteurs.

A cet égard, il faut rappeler que ces contraintes n'étaient pas systématiquement des causes de rejet de financement, car chaque dossier est un cas particulier. En vérité, l'absence ou l'insuffisance d'une condition d'accès au crédit pouvait être suppléée par d'autres critères qui font que dans sa globalité, le projet est bancable. C'est le cas par exemple du recueil d'une promesse d'hypothèque notariée au lieu et place d'une hypothèque conventionnelle ou légale, et ce, en attendant la production de l'acte de propriété.

Malheureusement, pour beaucoup de dossiers de crédit, cette situation "provisoire" qui devait se régulariser assez rapidement, persiste encore depuis des années

pour nombre d'affaires, alors que la banque publique continue de porter des engagements importants sur les entreprises concernées.

Le marché algérien est, présentement, très largement ouvert à la concurrence étrangère. Il le sera encore davantage dans les années à venir. Cette concurrence très féroce a déjà fini par terrasser des pans entiers de l'économie nationale, à l'image de l'industrie textile, du plastique etc... A cet égard, l'initiative «consommons algérien » prise par le Forum des Chefs d'Entreprises et qu'il faut encourager et soutenir, est très opportune.

Cependant, elle a besoin d'être confortée par un dispositif de protection de la production nationale; et par la mise à niveau de l'entreprise algérienne dans son acception la plus large, pour une amélioration de la qualité et des prix de ses produits.

- **Propositions de solutions :**

Ces problèmes sont en partis résolus grâce à l'idée de l'Etat algérien qui a décidé la concession de certains terrains aux industriels, qui sont alors devenus hypothécables par la loi. Mais la difficulté n'est pas réglée entièrement de cette façon.

La concurrence dite « féroce » sur le marché algérien, est également un problème exogène aux investisseurs ou au pays d'accueil. C'est à cet égard qu'un dispositif de protection nationale a du être créé.

3.4 Obstacles juridiques

Il s'agit là des difficultés rencontrées par les banques dans le cadre de la réalisation des sûretés réelles et/ou personnelles recueillies en garantie des crédits consentis à leur clientèle. Les procédures sont lourdes, fastidieuses et souvent très onéreuses avec des délais de réalisation très longs.

Aussi bien du côté américain que français, les mesures relatives au rapatriement des fonds des projets d'investissements sont cités, quand on parle de blocages à l'investissement.

L'hypothèque légale ou conventionnelle n'est pas une garantie sûre à 100%. En effet, au-delà de la procédure assez complexe de la vente aux enchères, le banquier peut souffrir des privilèges que la Loi confère au Trésor Public (dettes fiscales et parafiscales) et aux travailleurs (les salaires) en matière d'application de la garantie hypothécaire.

Dans ce domaine, se situe également le problème de transferts de fonds de l'Algérie vers l'extérieur, et réciproquement.

- Propositions de solutions :

L'une des solutions que nous proposons est la création d'un dispositif qui vise à rendre opérationnelle l'hypothèque légale introduite par la Loi sur la Monnaie et le Crédit. Cependant, ce dispositif ne règle pas totalement le problème juridique de ces investissements.

Concernant le problème de transferts de fonds, l'une des solutions envisageable est la mise en place par l'état algérien de lois qui faciliteraient ces transferts.

CONCLUSIONS

1- Le gouvernement algérien actuel a adopté une politique de conciliation avec tous les partis politiques, islamiques et patriotiques. Cela a conduit à une grande accalmie politique et économique, ainsi que sociale.

2- L'Algérie jouit d'une réputation financière solide, soutenue par un système bancaire bien organisé et contrôlé, qui peut rivaliser avec celui des grands pays.

3- Les infrastructures existantes, ainsi que le climat d'investissements dans le champ pétrolier qui y prévaut font de l'Algérie un pôle hautement attractif pour les capitaux internationaux.

4- Les paramètres qui font de ce pays un pôle attractif pour les capitaux étrangers sont sa stabilité politique et sécuritaire par rapport aux années sanglantes passées, la facilité des formalités administratives, l'absence des taxes sur les revenus des sociétés et des individus et les moyens de communications modernes disponibles, ainsi que la position stratégique de l'Algérie pour communiquer avec le reste du monde, ainsi que l'existence de nombreux ports et aéroports. La main d'œuvre disponible et de coût moindre est également un facteur en faveur du fait que les investisseurs étrangers choisissent les champs de pétrole d'Algérie comme terrain d'investissements. Il existe également des lois spécialement conçues dans le but de faciliter la venue des investisseurs internationaux en Algérie dans ce domaine.

5- Ces lois consistent à donner la liberté d'entreprendre et de transférer les capitaux aux sociétés étrangères ainsi que l'absence d'impôts sur le revenu, l'exonération douanière, l'égalité entre l'investisseur autochtone et étranger, les crédits bancaires à des taux avantageux, un loyer symbolique pour les terres, des tarifs encourageants pour l'électricité et l'eau, une main d'œuvre garantie, la réduction du coût de la vie, des services de qualité à tous les niveaux et de multiples facilités administratives pour les investisseurs.

6- L'Algérie a rassuré l'investisseur étranger à travers les accords conclus avec de nombreux pays, car ils constituent un cadre pour les relations de coopération et donnent un caractère sûr au climat d'investissement mutuel.

7- Grâce aux revenus pétroliers, l'Algérie a mis en chantier plusieurs projets industriels vitaux, dans le cadre de la diversification économique.

8- L'investissement est considéré comme action géostratégique, politique et économique durable.

9- La diplomatie européenne doit considérer l'investissement comme l'un des éléments indispensables au maintien de relations saines avec l'Algérie, autant sur un plan économique que politique.

10- L'investissement français et occidental en Algérie participe au développement de l'économie des deux partis, en réduisant le taux de chômage notamment.

11- Cependant, certains problèmes font obstacle à la bonne marche des investissements :

- Notre proposition de solution est une solidarité croissante de la part des investisseurs français envers l'Algérie. Ceci pour remédier au sentiment de délaissement exprimé par les Algériens, du fait des problèmes financiers que leur économie rencontre.

- Deuxièmement, selon nous, on peut tenter de résoudre le problème de la sécurité des investisseurs en augmentant le nombre de personnes chargées de la sécurité, en dépit d'un budget certainement insuffisant. Cette sécurité devra également être gérée convenablement suite à la définition de principes nouveaux par les investisseurs et le pays d'accueil. Nous proposons aussi le maintien de la sécurité des installations des investissements par une large campagne d'information et de prise de conscience de la population en montrant que ces investissements peuvent participer effectivement à l'amélioration du niveau de vie des gens de la région par la création des milliers de postes de travail ainsi qu'à l'amélioration des services publics offerts à cette population.

- Les problèmes suivants, à savoir ceux liés à l'environnement, c'est-à-dire ne dépendant ni du pays d'accueil, ni des entreprises y investissant peuvent en partie être résolus avec la décision de l'Etat algérien. En effet, celui-ci a décidé la concession de terrains, qui deviennent alors hypothécables par la loi. Il existe également un dispositif de protection nationale qui tente de remédier aux problèmes dus à une concurrence sévère sur le marché algérien.

- Quant aux problèmes juridiques, concernant notamment les transferts de fonds, ils peuvent être résolus par l'état algérien, qui peut décider de la mise en place de certaines lois qui permettraient alors des transferts de fonds largement facilités.

12- Longtemps réputés pour leur intérêt quasi-exclusif pour le secteur des hydrocarbures, les entreprises et investisseurs américains se tournent actuellement en Algérie vers de nouveaux secteurs, ce qui constitue une nouvelle étape dans les relations d'affaires entre l'Algérie et les Etats-Unis.

13- L'économie algérienne, héritée de la période coloniale, est qualifiée d'économie d'endettement du fait de sa structure dépendant de l'économie française, c'est-à-dire, une économie où le financement dominant était celui par emprunt, comme les pays voisins.

14- Dès 1963, certains problèmes susceptibles de ralentir les investissements sont identifiés, dont l'étroitesse du marché intérieur, l'absence de main d'œuvre qualifiée ou encore l'absence de moyens de paiement suffisants. C'est dans le but d'y remédier que sont édités deux codes : celui de 1963, dont les résultats sont médiocres, et le code de 1965 qui favorise l'épargne privée locale puis les capitaux étrangers.

BIBLIOGRAPHIE

Sites Internets

- 1- <http://www.association-diem.org> : Accord de Coopération CEE-Algérie
- 2- <http://www.worldbank.org/institutional/manuals>
- 3- www.algeria-watch.de : International Crisis Group, Communiqué de Presse/
L'économie algérienne: le cercle vicieux du pétrole et de la violence.
- 4- <http://www.ambafrance-dz.org> : Présentation des relations bilatérales / France
Diplomatie / 14 décembre 2005
- 5- www.animaweb.org
- 6- www.algeria-watch.de : Human Rights Watch, rapport mondial 2002, l'évolution
de la situation des Droits Humains.
- 7- Emission « sans frontières », sur la chaîne Al-Jazeera, présentée par Dr Ahmad
MANSOOR : « La richesse algérienne », août 2006.
- 8- <http://www.africatime.com>
- 9- <http://www.wikipedia.org> : Investissements Directs à l'Etranger (IDE)

Publications

- 10- Bright future ahead for oil industry: Algerian oil industry seeks partnerships in the
refining and petrochemical sectors, Youcef Yousfi, Ministre Algérien de l'énergie
et des mines, The Washington Times, Octobre 2006.
- 11- Entrevue de Yves-Thibault de Silguy, Président du Comité Algérie du MEDEF,
Par Nadjia Bouzegrane, El Watan, jeudi 3 juin 2004.
- 12- Ce que reprochent les investisseurs étrangers à l'Algérie
par Safia Berkouk, Le Jeune Indépendant, 28 mars 2005.
- 13- Les problèmes de financement des investissements en Algérie, Amar DAOUDI
- 14- Saïd BOUCETTA/ Bien que la balance commerciale lui soit favorable /Cette
France qui nous boude/ L'Expression, 12 avril 2005.

- 15- Mounir B., Bush écrit à Bouteflika /Promesses et lenteurs américaines en Algérie, Le Quotidien d'Oran, 5 novembre 2005.
- 16- Hamid Guemache / Jack Straw aujourd'hui à Alger /Réouverture du consulat britannique en avril Le Quotidien d'Oran, 15 février 2006.
- 17- Investissements étrangers en Algérie /La grosse déception du Président /Par Hassan Moali Liberté, 14 février 2005.
- 18- La guerre d'influence franco-américaine fait rage / Mounir B. / Le quotidien d'Oran / 13 février 2001
- 19- Dualité franco-américaine, l'Expression, 9 décembre 2006, Smail ROUHA

Ouvrages

- 20- BP in Algeria: our Algerian business is helping to supply gas, oil, lubricants and drinking water to local communities, BP Global, BP Algeria, 2006.
- 21- Petroleum companies aware of potential says Sonatrach CEO, The Washington Times, Abdelmadjid Attar, CEO of Sonatrach.
- 22- L'Algérie au cœur, Ambassade d'Algérie en France. Editions du Diplomate, Paris, 2005.
- 21- Fondements de la politique algérienne de la France. Par Mélanie Morisse-Schilbach
- 23- Guide investir en Algérie / KPMG (Klynveld Peat Marwick Goerdeler) 2006

ANNEXES

1. Investissement direct étranger en MEDA (IDE)

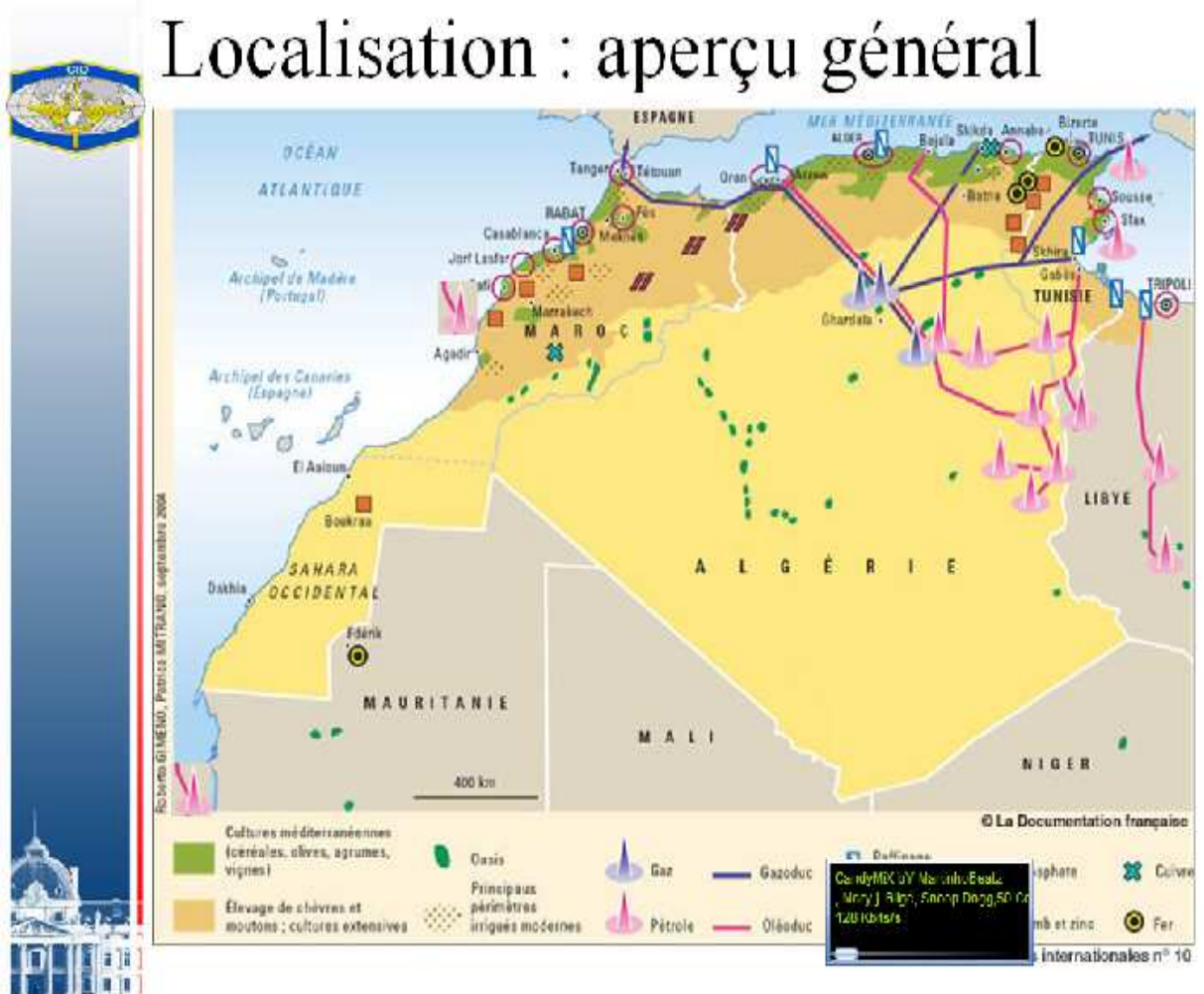
: UNCTAD - en million d'US\$

FDI Flows	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Algérie	260	501	507	438	1 196	1 065	6340
Chypre	491	264	685	804	652	297	830
Egypte	887	1 065	2 919	1 235	510	647	237
Israël	1 628	1 760	2 889	4 392	3 044	1 648	3745
Jordanie	361	310	158	787	100	56	379
Liban (estimations)	150	200	250	298	249	257	358
Malte	81	267	822	652	314	-375	380
Maroc	1 188	417	1 376	423	2 808	428	2279
A. Palestinienne (estimations)	149	58	19	76	51	41	n.a.
Syrie	80	82	263	270	205	225	150
Tunisie	365	668	368	779	486	821	584
Turquie	805	940	783	982	3 266	1 037	575
Total MEDA-12	6 445	6 532	11 039	11 136	12 881	6 147	10150

2. Le Maghreb : Maroc, Algérie et Tunisie



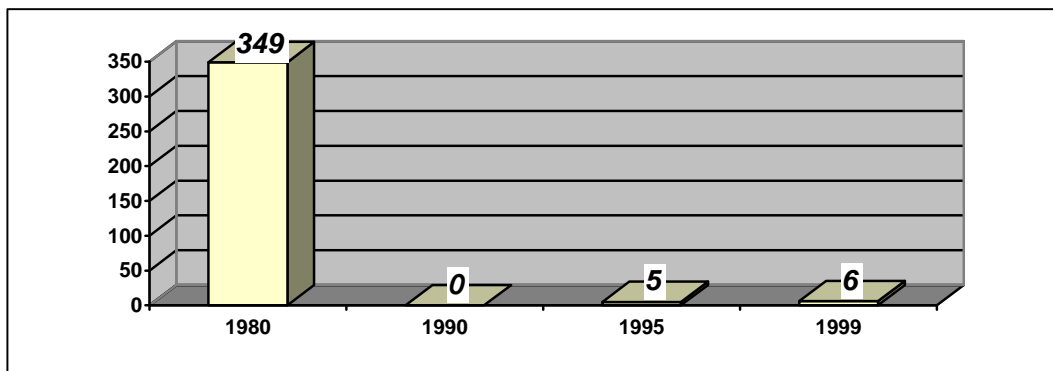
3. Localisation des puits de pétrole



4. Le Grand Maghreb



5. Evolution des flux d'IDE en Algérie (en millions de \$ US)



Sources : Banque mondiale, CNUCED

Dimensions stratégiques des investissements étrangers en Algérie dans le champ pétrolier : les intérêts occidentaux et les défis liés à l'investissement

TABLE DES MATIERES

<u>INTRODUCTION</u>	4
<i>Chapitre 1 : Les intérêts occidentaux du pétrole algérien</i>	<i>6</i>
1.1 INTERETS AMERICAINS ET EUROPEENS EN ALGERIE	6
1.2 LES RELATIONS BILATERALES FRANCO-ALGERIENNES	11
1.3 LES RELATIONS BILATERALES AMERICANO-ALGERIENNES	20
1.4 LA CONCURRENCE FRANCO-AMERICAINE	21
<i>Chapitre 2 : Les investissements en Algérie</i>	<i>25</i>
2.1 DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE ALGERIENNE	25
2.2 CADRE JURIDIQUE DE L'INVESTISSEMENT	27
2.3 LES INVESTISSEMENTS PETROLIERS	30
2.4 L'ECONOMIE ALGERIENNE S'OUVRE AUX IDE	31
2.5 LES OPPORTUNITES DU MARCHE ALGERIEN	33
<i>Chapitre 3 : Les difficultés posées par l'investissement dans le pétrole algérien</i>	<i>37</i>
3.1 PROBLEMES ECONOMIQUES ET FINANCIERS	37
3.2 DIFFICULTES LIEES A LA SECURITE DES INVESTISSEURS	43
3.3 COMPLICATIONS DUES A L'ENVIRONNEMENT	45
3.4 OBSTACLES JURIDIQUES	46
<u>CONCLUSIONS</u>	48
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	50
<u>ANNEXES</u>	52